

DÉMARCHES PAYSAGÈRES ET TRANSITION DES FILIÈRES FORÊT, BOIS ET BOCAGE

FICHES RETOUR D'EXPÉRIENCE (REX)

Mars 2026

©Guillaume Bonnel

SOMMAIRE

PANORAMA DES OUTILS MOBILISÉS 3

LES ENQUÊTES DE TERRAIN 4

- Fiche REX N°1: Plan de Paysage du Bocage Boulonnais 5
- Fiche REX N°2 : Politique paysagère de la Vallée de la Bruche 12

LES ENQUÊTES DOCUMENTAIRES GÉNÉRALISTES 21

- Fiche REX N° 3 : Démarches paysagères appliquées aux forêts gérées par l'ONF 22
- Fiche REX N°4 : Manuel paysager et environnemental de la gestion forestière de la Sainte Baume 26
- Fiche REX N°5 : Plan de paysage de Chartreuse 30
- Fiche REX N°6 : Démarches paysagères au service de la gestion durable des forêts et du bocage dans le Morvan 35

LES ENQUÊTES DOCUMENTAIRES THÉMATIQUES 41

Thème : *Adaptation au changement climatique*

- Fiche REX N°7 : Stratégie de renouvellement de la trame arborée du Grand Site de France du Marais poitevin 42
- FICHE REX N°8 : L'Observatoire Photographique des incendies de la forêt landaise 45

Thème : *Accueil du public*

- FICHE REX N°9 : Cahier de gestion du site classé du Mézenc 50

Fiche REX transversale – Panorama des outils mobilisés

Outil / Dispositif	Territoire concerné	Porteur principal	Statut / Nature	Spécificités
Plan de paysage	Le Bocage Boulonnais	PNR des Caps et Marais d'Opale	Outil de planification, concertation territoriale	Filière ultra locale basée sur les capacités techniques et financières des agriculteurs à produire, gérer et transformer la ressource faisant du paysage un levier de développement territorial durable.
Plan de paysage intercommunal	Vallée de la Bruche	CC Vallée de la Bruche	Outil de planification, concertation territoriale	Démarche pionnière de planification territoriale intégrée, fondée sur le paysage comme levier de développement rural, forestier et environnemental sur le temps long.
Plan de paysage de Chartreuse	PNR de Chartreuse	PNR de Chartreuse	Outil de planification, concertation territoriale	Vision partagée du territoire montagnard conciliant cadre de vie et activités humaines.
Humus – Stratégie Forêt-Bois	Vallée de la Bruche	CC Vallée de la Bruche	Stratégie territoriale sectorielle	Outil stratégique local visant une gestion forestière durable et paysagère, renforçant la filière bois par la valorisation des ressources locales, l'emploi et la formation.
Études Trame Verte et Bleue (TVB)	Vallée de la Bruche	CC Vallée de la Bruche	Stratégie territoriale sectorielle	Études territoriales intégrées visant à préserver et reconnecter les continuités écologiques de la vallée, en conciliant gestion forestière, agriculture et biodiversité.
Démarches paysagères au service de la gestion durable des forêts et du bocage dans le Morvan	PNR du Morvan	PNR du Morvan, EPCC Bibracte	Série de démarches paysagères et divers outils sur 25 ans	Un laboratoire de médiation paysagère, mais une transition forestière encore inachevée.
Manuel paysager et environnemental de la gestion forestière	Sainte-Baume	PNR de la Sainte-Baume	Outil de référence de gestion pour accompagner les gestionnaires, propriétaires et acteurs forestiers	Approche opérationnelle de la gestion forestière fondée sur l'analyse fine des unités sylvo-paysagères, intégrant les dimensions écologiques, paysagères et sociales dans un cadre méthodologique de planification et de médiation territoriale.
Cahier de gestion du site classé	Massif du Mézenc	DIREN Auvergne	Outil de référence de gestion pour accompagner les gestionnaires, propriétaires et acteurs forestiers	Outil de médiation entre acteurs, basé sur la qualité paysagère d'un site classé
Stratégie de renouvellement de la trame arborée - Ateliers Grand Site (Marais mouillé)	PNR du Marais Poitevin	DREAL / PNR	Dispositif expérimental de médiation et de renouvellement des essences	Mobilisation d'acteurs locaux autour du renouvellement des essences et de la gestion adaptative des milieux du marais mouillé.
Observatoire Photographique des Paysages	PNR des Landes de Gascogne	PNR Landes de Gascogne	Outil d'observation de l'évolution des paysages	Intègre module incendie ; suivi paysager forestier.
Dossier de consultation AMI	Vallée de la Bruche	CC Vallée de la Bruche	Appel à manifestation d'intérêt	Mobilisation de partenaires autour d'une vision paysagère et forestière partagée en lien avec la stratégie Humus.
Label Forêt d'Exception®	Plusieurs forêts domaniales	ONF	Label national	Valorise les forêts domaniales emblématiques, intègre accueil du public et gouvernance locale
AOC Bois de Chartreuse	PNR de Chartreuse	Filière bois locale + INAO	Label de qualité (AOC)	Label de qualité territoriale valorisant une filière du bois locale complète, de la gestion durable des forêts à la transformation artisanale.
Charte & Guide	Divers territoires	PNR, ONF, collectivités	Documents de référence	Appropriation collective des enjeux (ex : Charte forestière de territoire).

Fiches retours d'expériences (REX)

ENQUÊTES DE TERRAIN

- Fiche REX N°1 : Plan de Paysage du Bocage Boulonnais
- Fiche REX N°2 : Politique paysagère de la Vallée de la Bruche

Fiches retours d'expériences (REX) N°1

ENQUÊTE DE TERRAIN - septembre 2025

Plan de Paysage du Bocage Boulonnais

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Depuis les années 1990, le Parc naturel régional (PNR) des Caps et marais d'Opale mène activement des actions en faveur du bocage. L'objectif est de préserver ce paysage emblématique de l'arrière-pays de Boulogne-sur-Mer, délimité au sud et à l'est par la cuesta (plateau, forme de relief à double pente asymétrique), et ouvert à l'ouest sur la Manche. Cet **héritage paysager**, menacé depuis l'intensification de l'agriculture, tend en effet à disparaître.

En 2017, le PNR amorce un **plan de paysage** qui constitue un levier stratégique pour **structurer** et **renforcer** les actions engagées depuis plusieurs décennies en faveur de la **restauration du maillage bocager** et de la **valorisation du bois issu des haies**.

Ce plan contribue également à accompagner le développement d'une filière locale, portée depuis 2020 par l'association **Boulonn'HAIE DURABLE**.

Contexte local et enjeux

Le Bocage Boulonnais est historiquement un territoire d'élevage, où la haie jouait un rôle essentiel et **multifonctionnel** (bois de chauffage, brise vent, limite parcellaire). Aujourd'hui, le contexte agricole a profondément évolué. La «modernisation» des années d'après guerre, puis la **crise du lait** a entraîné une diminution du nombre d'éleveurs et une augmentation de la taille des exploitations au sein desquelles les grandes cultures céréalières (notamment le maïs) ont parfois été substituées à l'herbe. Les parcelles s'agrandissent, une partie des haies sont arasées et le maillage bocager tend donc à se distendre. Jadis utile, le bocage est désormais perçu comme une contrainte. Le bois issu des haies n'est plus considéré comme une ressource et les agriculteurs n'ont plus d'intérêt à l'exploiter.

Dans ce contexte, les haies sont, soit taillées basses de manière très stricte (les «haies à trois faces»), soit abandonnées. Dans les deux cas, la ressource bois devient inutilisable. Par ailleurs, elles ne sont plus intégrées au système productif, contrairement à ce qui prévalait auparavant. La **disparition du bocage** est donc réelle, bien qu'elle s'opère lentement et demeure difficile à percevoir à court terme.

Parallèlement, une **dynamique de boisement** se développe : certains propriétaires préfèrent conserver leur foncier en plantant des bois, sans chercher à exploiter véritablement leurs terres. Ce phénomène contribue à transformer le paysage et à accentuer l'**effacement du maillage bocager**.

Enfin, le contexte climatique vient raviver les enjeux liés aux haies. Les **inondations** récentes, notamment celles de novembre 2023 et janvier 2024, ont lourdement touché le territoire et sa population. Ces événements rappellent le rôle crucial du bocage et des haies dans la limitation du ruissellement et dans la résilience face aux aléas climatiques.

Démarche et statut

Plan de paysage du Bocage Boulonnais

Porteur

Syndicat mixte du PNR des Caps et Marais d'Opale

Principaux partenaires

Etat (ministère de la transition écologique, DRAC), l'agence de l'eau Artois-Picardie, la chambre d'agriculture Hauts-de-France ; les EPCI ; les communes

Temporalité



Outils réglementaires et/ou financement mobilisés

Fonds vert, Politique Agricole Commune (PAC), Paiements pour services environnementaux (PSE) filière, aides plantation

Chiffres clés

153 communes
135 000 hectares environs
3 599 km de haies
43 680 ha de prairies
15 km/an de haies replantées



Description des objectifs

Face à la **disparition progressive du bocage**, le PNR s'engage depuis les années 1990 dans de nombreuses actions de préservation. Le **plan de paysage**, outil structurant de ces démarches, a pour objectif central de **renforcer le caractère bocager du territoire** et d'en faire un atout pour un **développement économique adapté**.

La première étape de sa mise en œuvre vise à **conforter et mettre en valeur les éléments caractéristiques du bocage**, en s'appuyant sur leur richesse paysagère, écologique et patrimoniale. L'ambition est également de soutenir le **développement d'une filière locale** autour du bois de haie, de favoriser sa valorisation et de consolider cette dynamique sur le long terme. Ce travail d'accompagnement doit permettre aux agriculteurs d'adopter une gestion durable de leurs haies, tout en leur donnant les moyens d'y trouver un intérêt concret.

Dans ce dispositif, le volet agricole occupe une place essentielle. Il s'agit d'impliquer directement les exploitants dans la préservation et la restauration du maillage bocager, afin d'assurer la **pérennité** d'un paysage qui constitue à la fois un héritage, une ressource et un levier pour l'avenir du territoire.

1. Les «haies à trois faces», issues d'une gestion stricte.

©Rémy Bercovitz

2. Le vieillissement des haies mènent à la disparition des strates moyennes et basse jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un alignement d'arbres.

©Rémy Bercovitz

3. Le bocage boulonnais depuis les pelouses sèches du coteau calcaire de Viel-Moutiers. Principal employeur du Desvrais, la laiterie Novandie s'installe à Viel-Moutiers en 1964 et participe au mouvement de «modernisation» de l'élevage de l'après-guerre. Mouvement qui s'observe aussi dans l'augmentation de la taille des exploitations, l'extension des cultures céréalières et la disparition progressive du maillage bocager. Dans le même temps, les villages de Viel-Moutiers (1er plan), de Lottinghen (au fond) connaissent une extension non négligeable de leurs surfaces bâties.

©Agence Sonia Fontaine

Le rôle du paysage

« J'avais déjà bénéficié de l'aide du Parc pour planter 50 puis 100 mètres de haie. Cela m'a motivé à réaliser un chantier plus important sur une haie qui dépérit pour la restaurer. L'objectif est pour moi de produire un volume de bois avec mes haies pour le valoriser en filière bois-énergie avec l'association Boulonn'HAIES DURABLES dont je fais partie. Ce qui est satisfaisant c'est qu'il y a eu un échange constructif avec le Parc pour prendre en compte mes objectifs dans les actions de préservation des haies. »

Philippe SAINT-GEORGES, agriculteur accompagné pour la restauration d'une haie, extrait du retour d'expérience.

Gestion durable des haies : on entend par ce terme, toutes les pratiques permettant le maintien de la multifonctionnalité agronomique, écologique et paysagère des haies dans l'espace et dans le temps. Ces pratiques respectent le cycle de la haie, assure son renouvellement, sa régénération au cours du temps, évite sa surexploitation, évite les pratiques dégradantes.

Le paysage occupe une place centrale, il est tout d'abord l'essence même des missions du PNR. De plus, c'est en son nom que le PNR mène ses actions de préservation. Il constitue non seulement un **patrimoine à protéger**, mais aussi un véritable **outil de projet** : il permet de dessiner une **vision de territoire** sur le long terme, partagée avec les agriculteurs et ouverte à l'ensemble des habitants.

En choisissant le paysage comme porte d'entrée, le parc peut aborder le bocage dans toute sa complexité et dans toutes ses dimensions. Le paysage est à la fois cadre de vie et patrimoine, mais aussi support de production agricole et vitrine valorisée à travers le tourisme. Cette approche globale en fait un levier particulièrement adapté pour conjuguer préservation, développement économique et transmission d'un savoir-faire local.

La place de la filière-bois

La filière bois constitue aujourd'hui un levier essentiel pour **préserver** et **restaurer** le paysage patrimonial du bocage. Dans un contexte où les exploitations modernes ne trouvent plus d'utilité directe à la haie, il s'agit de redonner à cet élément paysager une **valeur économique**. En offrant une fonction nouvelle au bois, la filière permet d'assurer la **pérennité du maillage bocager** et de réinscrire sa gestion dans le quotidien des agriculteurs.

Parmi les pistes explorées, les usages liés au **bois-énergie** ou à la **production de litière animale** se sont révélés les plus adaptés. Ces solutions permettent en effet d'encourager la restauration et la valorisation des haies, tout en répondant aux besoins concrets des agriculteurs. La question de la filière est donc au cœur de la démarche portée par le PNR qui mène diverses expérimentations pour maximiser la valorisation du bois de haie et garantir la **viabilité économique du système**. Sans cette dimension, il serait difficile de mobiliser durablement les exploitants.

Le développement de la filière repose par ailleurs sur une **logique ultra-locale**. Pour être viable, ce modèle de développement local repose en effet sur une ressource bois issue du bocage produite et consommée dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres. Il repose aussi sur l'adéquation entre les volumes disponibles, l'existence d'équipement de transformation (plaquette) et de chaufferies ainsi que la capacité de régénération des haies sur le moyen et long terme.

Ainsi, la démarche prend en compte l'ensemble de la chaîne, depuis l'**amont** (replantation et gestion des haies) jusqu'à l'**aval**, avec la transformation du bois en plaquettes et l'installation de chaufferies locales. Cette approche intégrée permet de consolider la filière tout en garantissant que la gestion du bocage s'inscrive dans une **dynamique durable**, à la fois paysagère, économique et agricole.

Méthodologie de la démarche : une mise en place progressive d'une filière adaptée au contexte local du bocage Boulonnais

Développement de chaufferies bois

Entre 2009 et 2011, le territoire a vu se développer des chaufferies individuelles chez plusieurs agriculteurs qui avaient déjà commencé à pratiquer l'autoconsommation des plaquettes qu'ils produisaient, avant même les premières initiatives portées par le Parc.

Le PNR a ensuite accompagné la mise en place de chaufferies collectives, permettant de mutualiser les besoins et de donner un débouché concret au bois de haie. Dès 2010, l'initiative de Wirwignes marque une étape importante : grâce à l'engagement de ces mêmes agriculteurs auto-producteurs, la commune a pu se doter d'une chaufferie collective destinée à chauffer ses bâtiments communaux.

Dans la même dynamique, d'autres projets ont vu le jour, notamment la chaufferie de la Maison du Parc, à la Wast, alors que celui de Lumbres est en cours. Ces réalisations illustrent la manière dont la valorisation énergétique du bois de haie peut s'inscrire dans un projet collectif, à la fois au service du territoire et de la préservation du paysage bocager.

Restauration et plantation de haies

Le PNR accompagne activement la restauration et la plantation de haies. Cet accompagnement repose notamment sur l'élaboration de plans de gestion réalisés en partenariat avec les agriculteurs, à l'échelle de leur parcellaire. Ces plans permettent de définir des actions adaptées, suivies et encadrées dans la durée. Ces plans s'appuient notamment sur des dispositifs existants tels que le Plan de Gestion Durable de la Haie (PGDH) associé au Label Haie, dans le cadre d'un Paiement pour Services Environnementaux (PSE).

Les opérations de plantation bénéficient d'un dispositif de cofinancement : le Parc accompagne les agriculteurs pour qu'ils obtiennent des financements pouvant aller jusqu'à 80% des coûts (plants, main-d'œuvre, élaboration du plan de gestion), tandis que l'agriculteur contribue à hauteur de 20 %. Cette participation financière, même limitée, favorise l'implication des exploitants et renforce leur engagement dans la réussite et la pérennisation des projets.

Structuration de la démarche par le plan de paysage

Le plan de paysage du Bocage Boulonnais a constitué une étape déterminante dans la structuration de la démarche. Lancé en 2017 et validé en octobre 2022, il définit un programme d'action de 15 ans, prévu pour être mis en œuvre de 2022 à 2037. Issu d'un appel à projets du ministère de la Transition écologique, ce plan a permis d'identifier les leviers nécessaires pour restaurer et préserver le bocage.

Au-delà de son rôle stratégique, il formalise des démarches engagées de longue date, en leur donnant une assise opérationnelle et un cadre partagé. Il engage les partenaires, structure les actions dans un plan d'action cohérent et constitue un outil précieux pour mobiliser des financements, répondre à des appels à projets et justifier la nécessité des interventions. En ce sens, il conforte et amplifie les initiatives portées par le Parc depuis les années 1990, tout en renforçant leur crédibilité. La démarche a également permis d'identifier les dispositifs réglementaires utiles à la protection des haies et d'associer l'ensemble des acteurs du territoire à la dynamique.

Parmi les actions concrètes issues de ce travail, on peut citer :

- la cartographie du linéaire de haies, intégrée au PLUi, qui permet de localiser les secteurs à renforcer ;
- la création de fiches de retours d'expérience, notamment en 2020 avec l'association Boulonn'HAIE DURABLE ;
- des actions de sensibilisation et de formation auprès des élus, afin de renforcer leur connaissance des enjeux liés à la haie et de faciliter la mise en œuvre d'initiatives locales ;
- Le programme d'accompagnement de l'élevage à l'herbe et de valorisation des produits.

Développement de la filière

Le développement de la filière bocagère s'est trouvé conforté par la création, en 2020, de l'association Boulonn'HAIE DURABLE. Cette dynamique est venue prolonger et renforcer un travail déjà largement amorcé à travers les actions menées en amont par le Parc et ses partenaires, en parallèle de l'élaboration du plan de paysage.

Aujourd'hui, cette structuration s'appuie sur le projet Strur'Haies porté par le Parc et financé par l'Ademe, qui prévoit la consolidation et le développement de la filière sur la période 2025-2026. L'ambition est multiple : déployer de nouvelles chaufferies bois plaquettes, mobiliser davantage d'agriculteurs autour de la valorisation du bois de haie, accompagner l'ensemble des acteurs de la filière et, surtout, développer une culture commune de la gestion durable des haies.

• Actions parallèles

- En 2019, un programme bocage a été lancé conjointement par la Chambre d'agriculture, le Parc naturel régional et l'Agence de l'eau. Ce programme vise à accompagner les agriculteurs volontaires dans le développement de l'élevage à l'herbe, notamment à travers la démarche «Pâtur'Ajuste». L'objectif est de favoriser la présence et la conservation des prairies, car l'association haie/élevage s'avère particulièrement pertinente : elle améliore le bien-être animal et incite les éleveurs à s'impliquer davantage dans la gestion et la conservation des haies. Ce dispositif bénéficie en outre du soutien des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques);
- L'opération «Plantons le décor» encourage l'utilisation d'espèces locales, soutient le développement d'une pépinière locale et propose des formations à la taille, à la création et à la gestion des haies;
- La révision de la charte du Parc pour la période 2029-2044 constitue un horizon stratégique majeur. Elle permettra d'inscrire la question du bocage dans une vision à long terme, intégrée à l'ensemble des enjeux territoriaux.

Évolution de la PAC en faveur de la préservation du bocage

Parallèlement aux actions locales, l'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) joue un rôle complémentaire dans la préservation du bocage. Les nouvelles orientations et dispositifs permettent aujourd'hui la prise en compte des haies dans le système productif des exploitations. Le Parc et ses partenaires accompagnent ainsi les agriculteurs, notamment dans le cadre de l'installation de chaudières bois et d'autres initiatives valorisant les haies, afin de créer des synergies entre politiques agricoles et actions de terrain.

Supports de communication de la démarche

- Vidéos YouTube réalisée par le parc sur le développement et la valorisation de la filière
- Une page dédiée au plan de paysage sur le site du PNR qui synthétise la démarche et donne accès à l'entièreté du document

ÉTUDE DE CAS

Accompagnement des agriculteurs dans la valorisation de leurs haies

Accompagnement de l'agriculteur Philippe Saint-Georges pour la restauration d'une haie en vue d'une production de bois-énergie

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale propose un accompagnement technique complet pour la gestion et la restauration des haies, allant du conseil sur le chantier jusqu'à la mobilisation d'aides financières. L'exemple de Philippe Saint-Georges, éleveur bovin à Lottinghen (62) et membre de l'association Boulonn'HAIES DURABLES, illustre concrètement les différentes étapes de ce travail collaboratif.

État des lieux - Un diagnostic initial permet d'évaluer : la longueur du linéaire concerné et les conditions foncières, l'état de la haie et les contraintes liées au type d'exploitation agricole.

Définition des objectifs - Le projet est construit avec l'agriculteur pour répondre à la fois aux enjeux environnementaux et à ses attentes économiques et pratiques.

Plan de mise en œuvre - Le PNR aide à définir un plan détaillé du chantier : les étapes à réaliser (coupe, plantation, clôture, broyage, stockage); les essences à planter, adaptées au sol et à la valorisation énergétique; les intervenants à mobiliser et la répartition des rôles et l'estimation des coûts et les financements possibles. Un travail de terrain est mené pour identifier les arbres de qualité à conserver et préciser l'ampleur des travaux.

Réalisation du chantier - Sous la coordination du PNR, le chantier s'est déroulé en plusieurs phases : coupe mécanique et recépage pour stimuler la repousse; plantation de jeunes plants avec protection contre le gibier; pose de clôtures pour sécuriser les haies face au bétail; broyage du bois et mise en silo pour séchage en vue de la valorisation en plaquettes.

Suivi et financements - Le Parc a assuré le suivi du chantier, de la préparation à la réception des travaux, mais aussi l'appui à la recherche de financements.

Dans le cas de Philippe, le coût total du chantier (16 600 € TTC) a été en grande partie couvert grâce à l'Agence de l'Eau, au Fonds vert, et à la vente de plaquettes via Boulonn'HAIES DURABLES.

Philippe bénéficie également du dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE), qui reste encore peu fréquent dans le domaine des haies. Ce dispositif rémunère les agriculteurs pour les services rendus à l'environnement par la gestion durable de leurs haies, comme le stockage de carbone, la protection de l'eau ou la biodiversité. Dans son cas, le PSE est adossé au Label Haie et à son Plan de Gestion Durable de la Haie (PGDH), garantissant le suivi et l'entretien sur le long terme.

Accompagnement de l'agriculteur Vincent Hamy dans l'utilisation du bois en litière

L'exploitation de Vincent Hamy, située à Longueville, est conduite en agriculture biologique depuis 2009, avec un système centré sur le pâturage et le foin. Désireux de gagner en autonomie, il s'est engagé dans une démarche expérimentale autour de l'utilisation du bois de la haie en litière.

Une démarche expérimentale adaptée à l'exploitation

• Souhaitant aller plus loin dans son autonomie, Vincent s'est intéressé à la valorisation des copeaux de bois issus du bocage comme alternative à la paille pour la litière des vaches. Cette ressource locale est disponible sur l'exploitation, en lien avec la gestion de ses haies, et son utilisation repose sur le matériel déjà présent à la ferme.

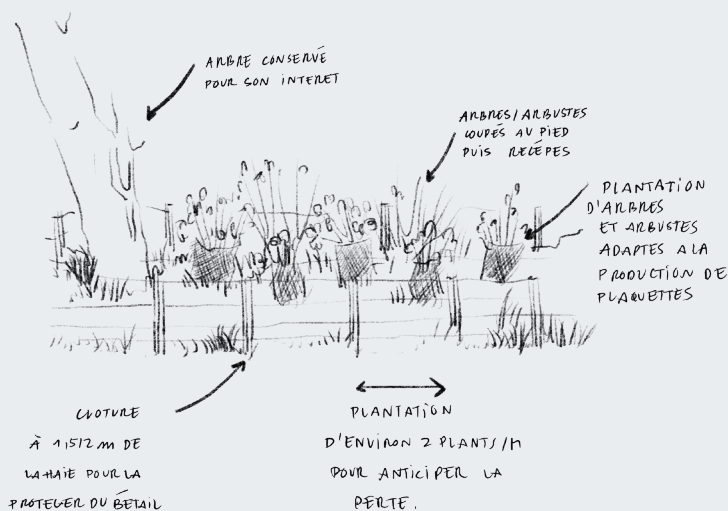
L'accompagnement du PNR - Le Parc naturel régional a accompagné Vincent dans cette expérimentation en co-construisant un protocole :



Etat initial de la haie

- **Mise en place de deux lots comparatifs** : une litière témoin (paille classique) et une litière test (100 % bois broyé),
- **Suivi des résultats sur plusieurs critères** : temps de travail, coût, état sanitaire de la litière, confort des animaux, autonomie de l'exploitation,
- **Retours d'expérience partagés** par l'agriculteur afin d'évaluer la pertinence et la transférabilité du dispositif.

Des enseignements concrets - L'expérimentation a permis à Vincent d'analyser de manière précise les atouts et limites de la litière bois dans son système. Elle ouvre la voie à une valorisation supplémentaire du bocage, tout en renforçant l'autonomie des fermes laitières biologiques ou conventionnelles.



Restauration de la haie

Développement de chaufferies bois

Chaufferie bois de la Maison du parc

En 2017, la rénovation de la Maison du Parc, installée dans un ancien manoir, a été l'occasion de valoriser le patrimoine bâti tout en affirmant une démarche exemplaire de rénovation énergétique. Le projet a combiné techniques traditionnelles locales et matériaux isolants naturels, dans un esprit de recyclage et de sobriété énergétique.

Dans cette logique, la mise en place d'une chaufferie bois a permis de doter la Maison du Parc d'un système de chauffage performant et pleinement cohérent avec les valeurs du Parc.

La chaufferie assure aujourd'hui le chauffage de l'ensemble du site grâce à des plaquettes de bois produites localement par des agriculteurs du réseau Boulonn'HAIES DURABLES.

Cette démarche illustre la volonté du Parc de promouvoir une gestion durable du bocage en soutenant la filière locale de bois-énergie, issue de la ressource bocagère.



©Agence Sonia Fontaine

RÉSULTATS OBTENUS

Les actions menées sur le terrain sont ponctuelles et limitées à des périmètres relativement restreints, souvent à caractère expérimental afin de s'adapter précisément aux contextes spécifiques des exploitations.

Malgré cette échelle modeste, les résultats sont encourageants. Si les démarches sont encore majoritairement **portées par des agriculteurs engagés dans l'agriculture biologique, un nombre grandissant d'agriculteurs conventionnels choisissent également d'intégrer la démarche**. Ils perçoivent les bénéfices pour leurs exploitations et contribuent, par effet de bouche-à-oreille, à sensibiliser et inciter progressivement d'autres exploitants à s'engager.

Aujourd'hui, **environ 15 km de haies sont plantés chaque année sur le territoire**. Si cette progression est positive, elle reste insuffisante face au rythme de disparition du bocage, soulignant **l'importance de poursuivre et d'amplifier les actions de restauration et de valorisation**.

Facteurs de réussite

- Une action publique qui **traite toutes les phases de la production de bois** : depuis la plantation de haie jusqu'à la chaufferie bois.
- Le caractère progressif du développement de la filière, **pensée à l'échelle du territoire** et adaptée aux enjeux locaux, garantissant la pérennisation des actions.
- **Le portage par le Parc**, dont les services et missions se croisent et se complètent pour soutenir la démarche.
- **Le temps long de l'action** menée par le Parc, qui permet de consolider les démarches et d'assurer leur continuité.
- **La présence de communes actives** et engagées sur la question du bocage.
- Des politiques agricoles qui **intègrent de plus en plus les enjeux liés aux haies** et proposent des dispositifs adaptés aux exploitants
- **La communication naturelle entre agriculteurs**, qui favorise la diffusion des pratiques : les exploitants impliqués dans la restauration de leurs haies sensibilisent progressivement d'autres agriculteurs et encouragent la réalisation de nouvelles actions.

Limites

- **Une difficulté à entrer en contact avec les propriétaires**, qui imposent souvent un mode de gestion de la haie aux agriculteurs.
- **Un flou sur la propriété des haies** : lorsqu'elles se trouvent en limite de parcelles appartenant à différents propriétaires, il existe une incertitude sur la répartition des droits et des devoirs : à qui appartient la haie, qui décide de son entretien, qui valorise le bois ?
- **Un héritage de politiques agricoles passées** : l'encouragement à l'intensification et à l'agrandissement des parcelles a conduit à l'arrachage de nombreux linéaires, contribuant à la disparition progressive du bocage.
- **Une démographie agricole défavorable** : beaucoup d'agriculteurs en activité vieillissent et peinent à trouver des successeurs. Les rares jeunes qui s'installent doivent généralement contracter un emprunt important pour démarrer leur exploitation, limitant leur capacité à investir dans la restauration ou la plantation de haies.
- **Un cycle de production long** : la haie se régénère et produit sur un temps long, ce qui entre en décalage avec un modèle agricole encore largement productiviste, qui privilégie la rentabilité à court terme.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Plan de paysage en ligne :

<https://www.parc-opale.fr/le-parc-en-action/sauvegarder-les-paysages/le-plan-de-paysage-du-bocage-boulonnais>

Vidéo YouTube du PNR sur la filière :

<https://www.youtube.com/watch?v=Q1pdgz-s-UY>

PERSONNES CONTACTS :

Laurence Fortin, Responsable de la mission paysages et aménagement du territoire du parc - LFORTIN@parc-opale.fr

Paul Blarel, Chargé de mission développement EnR et filière bois-énergie - pblarel@parc-opale.fr

Philippe Majot, Chargé de mission agriculture PMAJOT@parc-opale.fr

Fiches retours d'expériences (REX) N°2 ENQUÊTE DE TERRAIN - septembre 2025

Politique paysagère de la Vallée de la Bruche

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Dans la vallée de la Bruche, située dans le piémont vosgien à la frontière entre l'Alsace et les Vosges centrales, **les démarches paysagères ont constitué dès les années 1990 le socle du développement territorial**. Ce territoire rural et fortement forestier a été précurseur dans l'intégration du paysage comme levier d'action publique.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) a mis en œuvre un **plan de paysage intercommunal** avec une double ambition : **Définir une politique globale du paysage**, partagée par les élus et les habitants ; **Traduire cette politique en engagements concrets**, pour la préservation, la reconquête et la valorisation des paysages.

Menée depuis plus de 30 ans sur la base d'une active animation territoriale, cette politique paysagère a plus particulièrement consisté à **«reconquérir» les espaces agricoles et pastoraux autour des villages et à rouvrir les fonds de vallée** et les versants qui avaient été intensément boisés dans les décennies d'après guerre. Le principal outil ici mobilisé sont **les Associations foncières pastorales (AFP), structures collectives regroupant des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles**. Suite à ces premiers succès, la CCVB a ensuite engagé une **réflexion prospective, toujours fondée sur le paysage, tournée vers la gestion forestière** et le développement durable d'une filière forêt-bois. Dans cette perspective, **le projet «Humus - Stratégie filière forêt-bois»**, qui fonctionne comme une Charte Forestière de Territoire, constitue le principal outil de cette politique forestière en tant que **dispositif partenarial réunissant les acteurs locaux autour d'une stratégie commune** de gestion durable de la forêt, conciliant ses usages économiques, écologiques et sociaux.

Contexte local et enjeux

Un territoire forestier face à de nouveaux défis

- **Une forte progression du couvert forestier** : Entre 1950 et 1990, le taux de boisement est passé de 35 % à 75 % du territoire. Aujourd'hui, la forêt publique représente 78 % des surfaces forestières, avec 42 % de forêts communales. La forêt privée est quant à elle très morcelée (90 % des propriétaires détiennent moins d'1 ha). Ces peuplements sont majoritairement résineux avec 55 % d'épicéas et de sapins pectinés, 30 % de forêts mixtes et 15 % de feuillus.
- **Un poids économique important de la filière bois** : La filière représente 13 % de l'emploi salarié local. Le territoire accueille la scierie SIAT, l'une des plus grandes d'Europe, symbole d'un ancrage fort de la transformation locale du bois. Il existe d'autres scieries dans le bassin économique de la CCVB.

Démarches et statuts

Le plan de paysage intercommunal de la Vallée de la Bruche est un outil d'aide à la décision qui vise à construire de manière concertée les politiques locales d'aménagement et de développement rural et forestier. Elle se décline en une multitude d'outils dont certains concernent directement la forêt :

- Plan paysager intercommunal (PPI) avec le volet des fiches actions «forêts»
- «Humus» Stratégie filière forêt-bois
- Études Trames Vertes et Bleues (TVB)
- AMI «Vision paysagère, vision forestière partagée» pour renforcer la cohérence entre paysage et gestion forestière.

Porteur

Communauté de communes de la Vallée de la Bruche – CCVB

Principaux partenaires

État (DRAAF, DDT, DREAL), association des communes forestières, associations foncières pastorales, chambre d'agriculture d'Alsace, les 26 communes de la CCVB, l'Office national de la forêt, les exploitants agricoles, les propriétaires forestiers.

Temporalité

1988 en cours
2025

Chiffres clés

26 communes
303 km²
78% de surfaces forestière
55% de résineux
13% de l'emploi salarié représenté

Aujourd'hui 95% du bois produit dans la vallée est vendu sur un rayon d'environ 50 kilomètres. La proximité de ces outils de production constitue une ressource de premier plan pour la filière.

Depuis 2018, le territoire est confronté à une **série de crises sanitaires et climatiques majeures** :

- **Crise du scolyte** touchant les peuplements d'épicéas ;
- **Dépérissement** d'essences sensibles aux sécheresses (sapin, frêne et chêne) ;
- **Tempêtes et dégâts** récurrents affectant la stabilité des massifs.

La place de la forêt dans les paysages, le poids de la filière bois dans l'économie locale mais aussi les crises sanitaires récentes ainsi que la forte fréquentation des forêts pour des usages récréatifs (randonnée, tourisme de nature) ont mis en évidence la nécessité de repenser la gestion forestière sur le long terme.

Description des objectifs

Une démarche paysagère concertée pour un développement durable de la filière forêt-bois

C'est dans cette perspective que la CCVB a mis en place une démarche paysagère concertée qui a débouché sur la mise en place du projet «Humus - Stratégie filière forêt-bois» qui vise à :

- **Favoriser une gestion forestière durable**, compatible avec les qualités paysagères du territoire et adapter au changement climatique ;
- **Renforcer l'ancrage territorial de la filière bois**, en favorisant la mobilisation de la ressource locale, le développement de la première et deuxième transformations et la valorisation des savoir-faire traditionnels ;
- **Soutenir l'emploi local durable**, notamment par des actions de formation dans les métiers du bois et du paysage, pour structurer une économie fondée sur la qualité et la durabilité ;
- **Structurer les relations entre acteurs de la forêt et du paysage** (élus, gestionnaires, scieurs, habitants, usagers) dans un souci de cohabitation harmonieuse et de valorisation paysagère.

par la filière-bois

Coût Global (HT)

• **125 000 €** sur la période 2020-2023, Rédaction du livrable sur la stratégie de la filière forêt-bois de la Vallée de la Bruche (HUMUS 1), Animation de l'évènement « Printemps de la forêt », Animations des journées de formation des acteurs de la filière

Financement

- Union Européenne (crédits FEADER)
- Région Grand Est
- Collectivité Européenne d'Alsace
- Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

« Il devient nécessaire de reconsidérer le pas de temps forestier » p7 Humus-Stratégie Filière-bois

« la gestion paysagère des forêts se doit de prendre en compte les critères liés à la biodiversité et à la rentabilité tout en sachant que l'évolution climatique en déterminera fortement les options (...) La dimension paysagère des forêts du territoire représente également un atout touristique indéniable » p13 Humus-Stratégie Filière-bois

« Ainsi, tous les éléments trop géométriques ou d'aspect trop artificiels génèrent-ils un certain gêne auprès du public : coupes rases, lignes de cloisonnement dans le sens de la plus grande pente, plantations trop rectilignes avec des essences trop différentes de celles du reste de la forêt , etc. » p55 Présentation des actions concernant la gestion forestière- Plan de Paysage intercommunal



©Groupe SIAT

Le rôle du paysage

- **Un cadre commun** pour construire un **regard partagé et fédérateur** sur la gestion forestière
- **Un vecteur de médiation** favorisant le dialogue entre acteurs aux intérêts divers
- **Une clé pour valoriser localement la filière bois** à travers l'identité paysagère
- **Un levier pour intégrer les enjeux écologiques et culturels** dans les pratiques forestières
- **Une approche sensible** qui réconcilie production, biodiversité et qualité paysagère
- **Une base pour renforcer la reconnaissance sociale et la compréhension** de la filière bois auprès du grand public
- **Un support pour fédérer** les partenaires autour de la construction **d'une culture paysagère**

La place de la filière-bois

La filière-bois occupe une place essentielle dans la vallée grâce à une organisation structurée autour de deux syndicats forestiers : **le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) et le Syndicat des forêts communales de la Bruche**. Leur action permet de maintenir **en permanence un effectif de 18 bûcherons sur le territoire** (12 pour le SIVU et 6 pour le second syndicat). Cette ressource humaine locale garantit non seulement une activité continue et une gestion durable des massifs forestiers, mais aussi une **grande réactivité du territoire**.

Le territoire Alsace Moselle a la spécificité de procéder à l'exploitation de ses forêts en régie avec des équipes de bûcherons et à la vente de bois bord de route. La mise en place de **« contrat d'approvisionnement »**, vient également renforcer la stabilité de la filière. Ce dispositif permet à un professionnel de s'engager, auprès des communes avec l'appui de l'ONF, à acheter sur une durée annuelle ou pluriannuelle un volume défini de bois issu de forêts publiques. Le contrat, conclu de gré à gré, détaille les essences, les qualités et dimensions recherchées, les prix unitaires ainsi que les modalités de livraison. **Ce dispositif sécurise l'ensemble de la filière en apportant visibilité économique, stabilité des débouchés et confiance entre acteurs.**

Méthodologie :

Une intégration progressive de la filière-bois dans les politiques paysagères de la Vallée de la Bruche

1991 Plan de paysage intercommunal

La place de la filière-bois : Secondaire. Cette politique paysagère est axée sur le maintien des espaces agricoles ouverts. La filière-bois est évoquée en terme de gestion forestière sous la forme d'un programme de 5 actions détaillées.

Support de communication : Étude paysagère scannée en deux tomes de 62 et 67 pages.

Résultats obtenus : Structuration et lancement de 21 Associations Foncières Pastorales. Remobilisation de plus de 1300 ha de terres agricoles abandonnées ou embroussaillées par réouverture du paysage rural et forestier. Structuration de la planification paysagère et agricole à l'échelle intercommunale.

2021 Humus - Stratégie Filière-bois

La place de la filière-bois : Centrale. La filière-bois est traitée selon 3 grandes parties ; diagnostic, définitions des enjeux et programme d'actions. La filière est traitée dans son intégralité mais adopte une approche principalement économique. Le programme d'actions est orientée pour inclure la multifonctionnalité de la forêt tant en terme de gestion durable, de préservation de la ressource et d'accueil du public.

Support de communication : Document de 88 pages accessible en ligne sur le site de la CC.

Résultats obtenus : Mise en place d'un réseau interprofessionnel forêt-bois.(travail d'animation, organisation de visites de terrain, journée de formations, etc). Co-construction d'une culture paysagère de la forêt. Réorientation des pratiques sylvicoles vers plus de durabilité. Valorisation de la forêt comme ressource paysagère et identitaire. Fédération d'événements comme le Printemps de la Forêt.

2022 Printemps de la forêt

La place de la filière-bois : Centrale, avec conférences, animations, ateliers, etc., permettant la découverte de tous les maillons de la filière, de la plantation à la transformation.

Support de communication : Dépliants informatifs, affiches, présentations numériques, et vidéos pédagogiques pour sensibiliser aux enjeux de la filière bois.

Résultats obtenus : 180 animations organisées sur un week-end. Forte mobilisation des acteurs locaux de la filière bois. Augmentation de la visibilité des initiatives durables dans la gestion forestière. Sensibilisation accrue du public à la compréhension des bénéfices environnementaux et économiques de la filière bois.

2022 Étude de déclinaison de la « Trame Verte et Bleue » (TVB)

La place de la filière-bois : Secondaire. La sous-trame des milieux forestiers fait l'objet de 5 fiches actions centrées sur la gestion durable de la forêt. L'aval de la filière bois n'est pas abordé.

Support de communication :

Dossier en 3 tomes ; Étude de déclinaison, cahier de fiches actions

Résultats obtenus :

Depuis 2017, un diagnostic territorial et 17 fiches-actions ont lancé la dynamique Trame Verte et Bleue, qui se concrétisera par la plantation prochaine de près de 2 000 arbustes, 600 arbres et 10 km de haies, visant à maintenir la diversité et la complexité des milieux en mosaïque ainsi qu'à renforcer la qualité écologique existante.

2023 Dossier de consultation AMI «Vision paysagère, visio forestière partagée» : Un projet concret pour la Vallée de la Bruche

La place de la filière-bois : Centrale, tout les maillons de la filières sont représentés autour de 6 axes ; gouvernance, co-construction, valorisation des métiers du bois, gestion durable, développement de la filière, porter à connaissance.

Support de communication :

Dossier non retenu

Résultats obtenus :

Même si le dossier n'a pas été retenu la CC oeuvre pour la mise en place du programme d'action définis.

ÉTUDE DE CAS

Ouverture des paysages de la vallée

Plan de paysage intercommunal

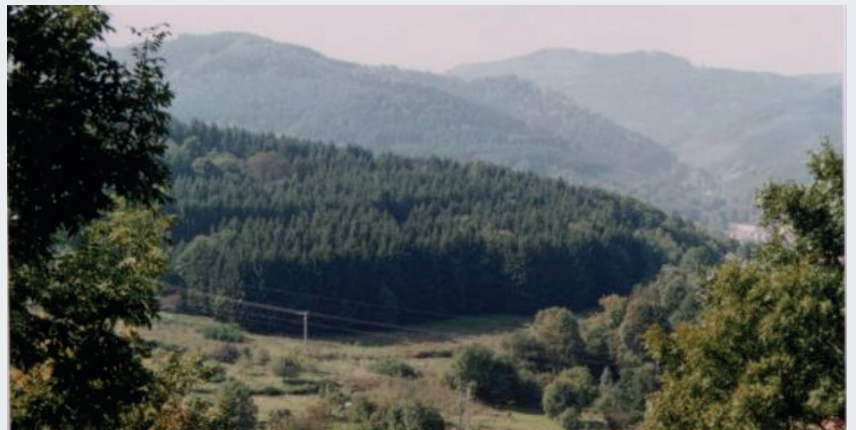
Le cas de l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Vallon de Barembach

Lancée autour de l'an 2000 par la commune de Barembach et 165 propriétaires réunis, cette AFP couvre environ 22 ha répartis sur 320 parcelles. Elle s'inscrit dans la stratégie territoriale impulsée par le Plan de Paysage Intercommunal dès les années 1990, visant à **redonner vie à des parcelles agricoles et forestières fragmentées ou abandonnées**.

Les zones de friche et les grandes plantations d'épicéas avaient fermé les perspectives visuelles de la vallée. Le premier objectif de l'AFP était donc **d'ouvrir le paysage, notamment dans le fond de vallée**, le long de la Bruche, afin de valoriser les abords de la route principal.

L'outil utilisé est celui de l'**Association Foncière Pastorale**, outil découlant de la loi pastorale de 1972 et qui permet d'engager une concertation des propriétaires et **de construire un programme de rénovation pastorale respectant le souhait des propriétaires et de la collectivité**.

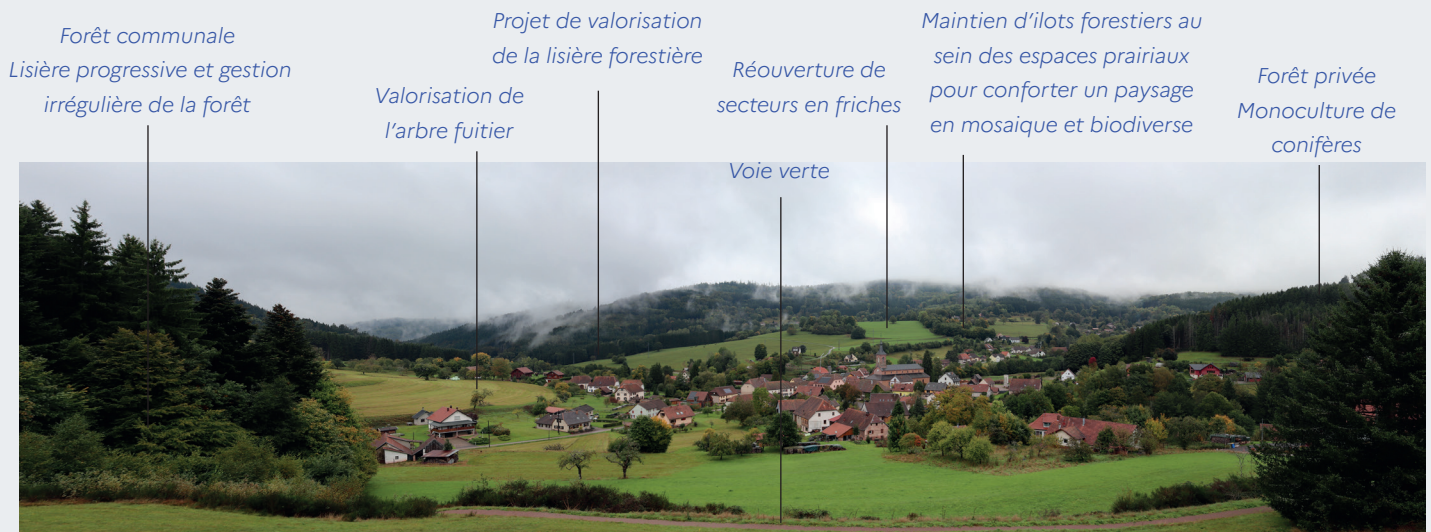
Sur le terrain, les interventions ont impliqué un **déboisement ciblé**, suivies du réaménagement des parcelles pour les rendre propices à l'élevage local. Ces interventions ont permis remettre en production à faibles intrants des parcelles abandonnées et ont **générer de nouveaux flux de bois vers les transformateurs (comme SIAT), s'inscrivant dans une démarche collective** portée par les Chambres d'agriculture, la CCVB et les associations forestières locales.



AFP «Du Vallon de Barembach» - Avant opération 1999.
©communauté de communes de la vallée de la Bruche



AFP «Du Vallon de Barembach» - Après opération 2006.
©communauté de communes de la vallée de la Bruche



Vues depuis le point de lecture du paysage de la commune de Ranrupt - Outils mis en oeuvre par la CCVB pour renforcer l'appropriation des enjeux paysagers par les habitants.

©Agence Sonia Fontaine

Valorisation de la place de l'arbre dans la gestion forestière

Plan de paysage intercommunal

Des initiatives locales pour la préservation du paysage : le cas de l'AFP de Colroy-La-Roche

Dans la commune de Colroy-La-Roche, la démarche de reconversion paysagère s'inscrit dans un effort progressif visant à transformer certaines parcelles anciennement plantées en résineux à la fin du XXe siècle.

L'enjeu ne se limite pas à un simple retour à la prairie : il s'agit de **réintroduire les arbres champêtres comme composantes essentielles du paysage et de la biodiversité locale.**

Cette dynamique s'appuie sur plus de trois décennies d'engagement associatif, porté notamment par les récoltants familiaux, qui ont œuvré pour maintenir et valoriser les variétés d'arbres fruitiers traditionnels. Ce travail de longue haleine a créé un terrain favorable à la collaboration entre partenaires locaux désireux de **redéfinir la place de l'arbre dans les espaces agricoles.**

L'expérience de Colroy-La-Roche illustre une approche collective et planifiée de l'agroforesterie, qui cherche à **concilier production agricole, patrimoine fruitier, équilibre écologique et qualité paysagère.**

Une démarche en lien avec les enjeux environnementaux et paysagers

La communauté de commune incite au **développement et à la préservation de l'arbre hors forêt** : l'approche agroforestière développée ne se limite pas à planter des arbres : **elle réfléchit de façon intégrée aux besoins des systèmes d'élevage, à la disponibilité des ressources fourragères et surtout à l'enrichissement écologique des milieux.** Chaque implantation est pensée en fonction du relief, du réseau hydraulique, des lisières et des usages agricoles futurs.

La qualité visuelle de la vallée constitue un objectif permanent : par l'implantation réfléchie de haies et d'arbres d'alignement, **le projet ambitionne de recréer des vues plus lumineuses et diversifiées**, tout en favorisant la biodiversité.

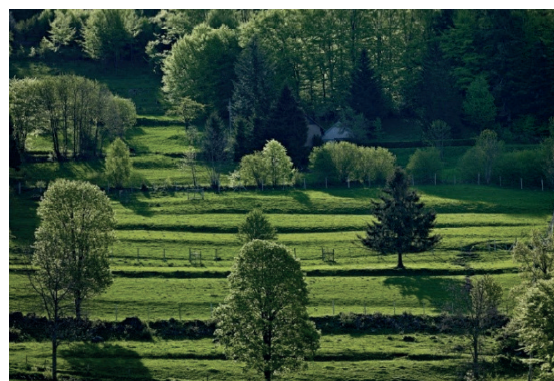


Création d'un nouvel alignement «Haies et arbres hauts-jets» le long du chemin menant au point de vue de la Chapelle de Benaville. - Commune de Saulxures.

©Agence Sonia Fontaine

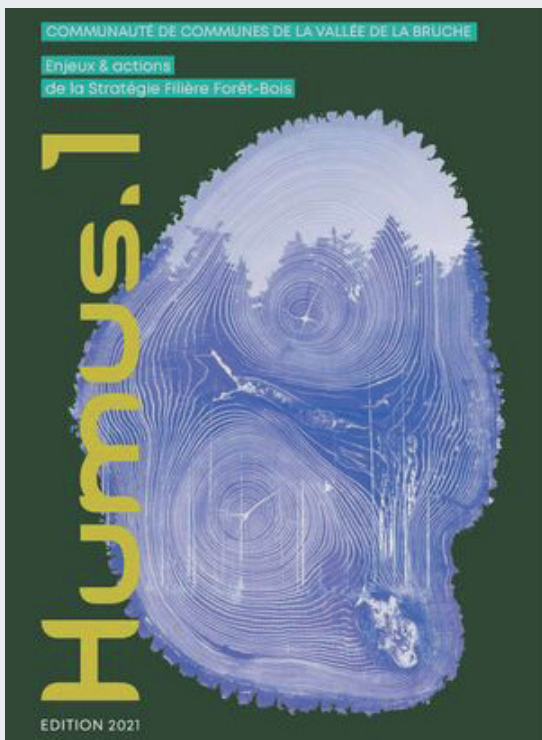


Plantation agroforestière, AFP Colroy-La-Roche. ©communauté de communes de la vallée de la Bruche



Arbres champêtres sur terrasses à Belmont. ©communauté de communes de la vallée de la Bruche

Une Association Foncière Pastorale (AFP) est une structure collective qui regroupe des propriétaires fonciers afin de gérer en commun des terrains agricoles ou naturels, souvent des pâturages, pour maintenir ou rétablir le pâturage extensif.



Stratégie Filière Forêt-Bois de la Vallée de la Bruche

Humus 1. Enjeux et actions de la Stratégie Filière-Bois

Un document de référence

En 2021, la vallée de la Bruche s'est dotée de l'outil stratégique Humus 1, **référence pour l'animation et l'avenir de la filière forêt-bois**. Cette stratégie repose sur trois axes complémentaires : accompagner la gestion durable des forêts grâce à une vision partagée entre acteurs, développer et encadrer la filière en favorisant l'implantation locale d'entreprises de transformation et en encourageant l'usage du bois dans la construction, et enfin valoriser la forêt comme espace d'accueil du public et de services sociaux et environnementaux.

Des journées de formation et d'information

Dans le cadre de la stratégie Humus 1, la Vallée de la Bruche organise des **journées de formation et d'information destinées aux différents acteurs de la filière** (propriétaires forestiers, professionnels, gestionnaires, élus). L'ONF est le partenaire principal des actions de sensibilisation et a joué le rôle de prestataire dans l'animation de ces journées de formation.

Un évènement grand public : le programme du Printemps de la forêt 2022

Le programme Printemps de la Forêt dans la vallée de la Bruche incarne la volonté de fédérer acteurs et habitants autour des valeurs de la filière forêt-bois locale.

Il mêle 180 animations, ateliers et sorties pédagogiques pour **sensibiliser aux usages du bois local et promouvoir une gestion forestière durable**. Ce type d'évènement répond aux objectifs de la stratégie filière bois locale en organisant la valorisation culturelle, économique et environnementale de la ressource forestière tout en renforçant l'identité paysagère du territoire.



Extrats de la stratégie Humus 1, la Vallée de la Bruche



Affiche de communication du Printemps de la forêt.



109 • Démonstration de débardage à cheval

Quand ? Dimanche 22 Mai : à 11h, à 14h, à 16h, (durée 1h)

Où ? Pré du Taureau - Schirmeck

Avec qui ? Ferme Ebba

Quoi ? DÉMONSTRATION - RENCONTRE

Travaux d'éclaircies, terrains sensibles... le débardage au cheval a du sens, il s'inscrit dans une vision durable de la gestion de la forêt.

Complémentaire à la machine, le travail avec le cheval a de l'avenir !

Venez assister à différentes démonstrations.

À savoir : Veillez au strict respect des consignes de sécurité qui vous seront données.

Non accessible aux personnes à mobilité réduite.

Animation n°109 sur la commune de Schirmeck @ville de Schirmeck

La prise en compte de la qualité écologique, productive et esthétique des forêts

L'Exemple du programme d'actions de la Trame verte et Bleue de la Vallée de la Bruche

La démarche Trame Verte et Bleue dans la vallée de la Bruche incarne également une approche d'aménagement paysager intégrée, articulant enjeux agricoles, forestiers et écologiques. La sous-trame des milieux forestiers met en avant la multifonctionnalité de la forêt, en conjuguant sa qualité écologique, sa valeur productive et son rôle esthétique dans le paysage.

Parmi les actions phares figurent la **création d'îlots de sénescence protégés**, qui assurent la continuité écologique tout en contribuant à la stratégie locale de valorisation de la filière bois, (Exemple à Lutzelhouse / la forêt des 7 communes) ou encore **la gestion soignée des lisières forestières**, pensées comme des zones de transition riches en biodiversité et mieux intégrées dans le paysage agricole et rural.

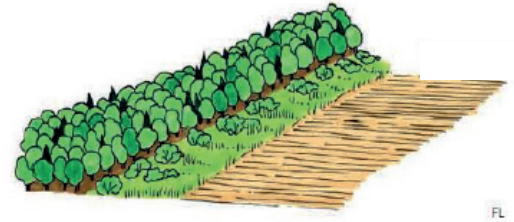


Exemple illustré : reconstitution de la lisière de manière naturelle Bourg-Bruche. ©Google maps

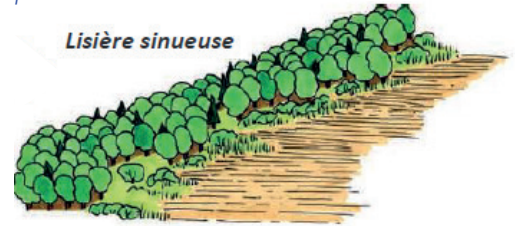


Travaux réalisés en décembre 2024 sur le pâturage communal de Solbach, dans le cadre de la démarche Trame verte et bleue. Mise en place de haies et d'arbres agroforestiers afin de recréer un effet de lisière entre l'espace forestier (ancien pâturage reboisé en douglas dans les années 1970-1980) et le pâturage communal aujourd'hui géré par un jeune agriculteur. ©Jean Sébastien Laumond

Avant



Après



Avant : plantation de résineux avec bordure abrupte, peu fonctionnelle écologiquement.

Aménagement : Ajout d'un manteau de feuillus, de buissons à baies et d'un ourlet herbacé. Création de lisières sinueuses riches en microhabitats : bois mort, ronces, tas de pierres.

Résultat : zone-refuge pour la faune, transition douce et lisible entre forêt et prairie, meilleure résilience face au vent

Schéma tirés de la fiche N°F-4 «Améliorer la qualité des lisières forestières» p13 du cahier des fiches actions (Rapport final Trame Verte et Bleue- Climax, Fluvialis, CC Vallée de la Bruche)

La Trame verte et bleue (TVB) est un dispositif national de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire visant à maintenir ou restaurer les continuités écologiques terrestres et aquatiques.

L'Exemple d'une action d'ouverture paysagère autour d'un site patrimonial d'intérêt.



Les forestiers appliquent une gestion de la forêt qui prend en compte le paysage dans ces qualités esthétiques. Ouverture d'un nouveau point de vue dans la forêt communale de Bourg-Bruche près de la chapelle de la Vierge du Solamont, le long des sentiers de randonnée. ©Google maps

Résultats obtenus

L'expérience de la vallée de la Bruche illustre comment **une démarche paysagère engagée sur le temps long** peut devenir un levier structurant de développement local. Le paysage s'est imposé comme un levier central, **à la fois déclencheur et support d'actions concrètes**, en révélant **la multifonctionnalité de la forêt**.

Portée par une forte culture paysagère, la mise en place d'outils variés a permis de favoriser des interventions pensées **simultanément en termes de perception visuelle, de qualité écologique et de préservation de la biodiversité**.

Ces transformations ont produit **une matérialité visible des changements** dans les paysages, reconnue au niveau national par le titre de **Capitale française de la biodiversité en 2022**.

Longtemps en retrait par rapport aux premières actions centrées sur l'agriculture et la réouverture des paysages, **la filière bois prend désormais une place croissante dans la politique paysagère de la vallée de la Bruche**. Elle s'intègre progressivement dans une **vision territoriale élargie**, où paysage et forêt sont pensés de manière conjointe. Cette évolution se traduit notamment par **le dossier AMI de 2023**, qui porte une ambition claire : construire une **« vision paysagère, vision forestière partagée »**, alliant gestion durable, qualité paysagère et valorisation de la filière bois.

Facteurs de réussite

- Une volonté politique forte nécessaire à la **mobilisation des acteurs** ;
- Des acteurs et habitants pleinement informés **des particularités et des enjeux du territoire** ;
- **Le temps long d'une gouvernance co-construite** autour du paysage ;
- Mise en place d'**un poste de chargé de mission paysage et environnement**, avec un rôle transversal ;
- **Une cohérence des objectifs** à travers l'ensemble des outils portés par la communauté de communes.
- **Deux syndicats forestiers** : 18 bûcherons permanents avec une activité continue et une forte réactivité.
- Un outil contractuel spécifique et sécurisant, **le « contrat d'approvisionnement »** propre à l'Alsace-Moselle ;
- **L'utilisation d'un outil foncier structurant**, tel que les AFP, favorisant la gestion collective des terrains et la relance des activités agricoles et pastorales.

Limites

- Le besoin de financement public ;
- Le temps long du paysage, parfois en décalage avec les cycles politiques.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Découvrir la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche : <https://cc.valleedelabruche.fr/>

Humus La Stratégie Forêt-Bois de la vallée de la Bruche, édition 2021 :

<https://www.calameo.com/read/0050498965d09a5b07098>

PERSONNES CONTACTS :

Jean Sébastien Laumond,
Responsable du Pôle Environnement
- Agent de développement local
Paysage et Environnement.
js.laumond@valleedelabruche.fr
03 88 97 86 20 / 06 15 95 29 30

Fiches retours d'expériences (REX)

ENQUÊTES DOCUMENTAIRES Généralistes

- Fiche REX N° 3 : Démarches paysagères appliquées aux forêts gérées par l'ONF
- Fiche REX N° 4 : Manuel paysager et environnemental de la gestion forestière de la Sainte Baume
- Fiche REX N° 5 : Plan de paysage de Chartreuse
- Fiche REX N° 6 : Démarches paysagères au service de la gestion durable des forêts et du bocage dans le Morvan

Fiches retours d'expériences (REX) N°3

ENQUÊTE DOCUMENTAIRE

Démarches paysagères appliquées aux forêts gérées par l'ONF

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Acteur majeur de la filière bois, l'Office National des Forêts (ONF) gère les forêts publiques de l'État et des collectivités locales et réalise aussi diverses missions de service public (protection du littoral, défense des forêts contre l'incendie, restauration des terrains en montagne, etc.). Créé suite à la Loi Pisani (1963), l'ONF est **initialement un instrument de «modernisation» de la forêt publique et vise l'augmentation de la productivité de la filière bois**. Pourtant, depuis une quarantaine d'années, en intégrant à son cœur de métier les problématiques environnementales et sociétales, **l'ONF se donne pour objectif de produire une forêt multifonctionnelle**. C'est à cet endroit que se situe leurs démarches paysagères.

Contexte local et enjeux

Dès la fin des années 1960, **les pratiques récréatives et contemplatives de la forêt** se développent. A partir des années 1980, s'ajoute à ces **usages sociaux la problématique environnementale**. Interpellé par ces questions de cadre de vie et de conscience écologique l'office développe, sous la houlette des **paysagistes Peter Breman et Hugues Lambert**, une approche paysagère de la gestion forestière inspirée par le paysagisme d'aménagement.

Construits autour d'outils d'analyse visuelle, on retrouve au cœur de ces approches les notions de champ de vision, de point d'appel mais aussi **les concepts essentiels de sensibilité et d'intégration paysagère**. Accueillir le public et lui offrir une expérience forestière de qualité, intégrer dans « les lignes de force » du paysage les aménagements forestiers, favoriser l'acceptabilité sociale des pratiques sylvicoles intensives, traiter les lisères et minimiser les impacts des travaux sylvicoles ... le corpus développé au cours des années 1980-2000 par Breman et Lambert a donné des réponses très concrètes à toutes ces questions.

L'institutionnalisation du paysage au sein de l'ONF

Au cours des années 1990, **l'ONF consolide son approche paysagère avec la création d'une «mission paysage», aujourd'hui «Réseau paysage»**. Si cette approche paysagère a mis du temps à s'implanter fermement, elle semble aujourd'hui reconnue comme le confirme la mission d'intérêt général « Biodiversité et Paysage » confiée à l'Office depuis 2011. **Aujourd'hui le réseau Paysage compte 47 membres dont 25 paysagistes diplômés**. En collaboration avec les forestiers, l'intervention des paysagistes est sollicitée lorsque des problématiques d'accueil du public se posent, sur des massifs à forte sensibilité visuelle et/ou patrimoniale ou sur des espaces forestiers où se posent des enjeux environnementaux. C'est en particulier le cas sur des massifs périurbains ou soumis à des réglementations patrimoniales ou environnementales (site classé, Natura 2000...).

Démarche et statut

Démarches paysagères appliquées aux forêts soumises au régime forestier gérées par l'ONF
Établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Environnement.

Porteur

Office National des Forêts.

Principaux partenaires

Collectivités locales et partenaires de la filière bois.

Réalisations

Multiples réalisations depuis les années 1970 portées par Peter Breman et Hugues Lambert. Création de la mission Paysage en 1993 aujourd'hui Réseau Paysage.

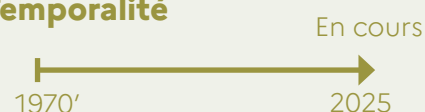
Effectifs et expertise

Sur les 8 200 fonctionnaires rattachés à l'ONF, le réseau Paysage compte aujourd'hui 47 membres dont 25 paysagistes diplômés.

Outils réglementaires et/ou financement mobilisés

Aménagement forestier -
Observatoire photographique des paysages forestiers (OPPF) -
Exploratoires photographiques des paysages forestiers - Carnet paysager d'intervention - Forêt d'exception® -

Temporalité



Chiffres clés

L'ONF gère 25 % de la couverture forestière et met sur le marché 40 % du bois en France.
17 forêts d'exception

QUEL PAYSAGE POUR QUELLE FILIÈRE BOIS ?

Le rôle du paysage: de l'intégration paysagère ...

L'approche paysagère développée par l'ONF dans les années 1980-2000 vise à **aménager les forêts pour l'accueil du public et l'intégration paysagère des reboisements monospécifiques et des pratiques sylvicoles**. Concrètement, ces méthodes qui passent par la mise en place de cartes de sensibilités paysagères prônent la **«régénération fractionnée» afin d'éviter les coupes rases trop violentes**, la substitution des plantations par timbre-poste ou en bande par l'enrésinement par plage ou encore le travail sur les lisières afin de masquer les aménagements forestiers et les coupes à venir. Si ces démarches continuent d'être largement utilisées, l'ONF développe aussi depuis quelques années de nouveaux outils dont l'objectif est moins de **« limiter les impacts de la sylviculture sur le paysage »** (Tiger et Chelles, 2024) que d'utiliser le paysage comme un **« outil de médiation »**.

... à la médiation paysagère

C'est dans cette perspective que sont nés **les Observatoires photographique des paysages forestiers (OPPF)** ainsi que l'Exploratoire photographique des paysages forestiers qui visent, en partie au moins, à faire du paysage une plateforme commune pour construire un projet territorial où la forêt serait au cœur. C'est également dans cette optique qu'a été mis en place un **« Carnets paysagers d'intervention »**, dans la forêt de Montmorency. Enfin, les membres du Réseau paysage sont au cœur du projet qui vise à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires : **les Forêts d'Exception®**.

La place de la filière-bois

Accueillir le public en forêt, **adoucir les effets visuels** des pratiques sylvicoles et **protéger l'environnement** constituent donc les trois principaux volets de l'approche paysagère de l'ONF depuis 50 ans. Remarquons dès lors que ces démarches paysagères ne sont que très peu reliées à l'aval de la filière bois (1ère et 2nde transformation). D'ailleurs, si les paysagistes et les agents du Réseau paysage travaillent dans **le pôle Étude des agences territoriales**, ils ne semblent pas avoir des relations très fournies avec le pôle Commercial qui s'occupe de la valorisation du bois et de sa commercialisation. Difficile dans ces conditions de construire une filière intégrée où la démarche paysagère pourrait jouer un rôle en amont et en aval. Le constat est donc celui de la coexistence d'« un monde à part et avec lequel les paysagistes n'entretiennent pas de liens fins » (Mora, 7 mai 2025).

Support de communication des démarches

- Rédaction de guides pratiques et de recommandations ;
- Ecriture d'articles scientifiques et de vulgarisation, en particulier dans la Revue forestière française ou dans les Rendez-vous techniques, publication de l'ONF mais aussi dans d'autres revues ;
- Communications dans des colloques ;
- Mise en ligne de nombreux articles sur les sites de l'ONF : <https://www.onf.fr/>

Résultats obtenus

L'ONF développe une approche paysagère depuis près de 50 ans. Accueillir le public et adoucir les pratiques sylvicoles constituent les volets historiques de cette approche. Essentiellement fondées sur la dimension visuelle et avec une dimension indéniable d'acceptabilité sociale des pratiques sylvicoles intensives, ce corpus de principes d'aménagement continuent à être mobilisés. Ces principes ont en particulier permis de concilier les nouveaux usages de la forêt (récréatif et contemplatif) avec la dimension productive. En cela, elle contribue à organiser la multifonctionnalité de la forêt.

L'ONF construit depuis quelques années de nouveaux outils dont l'objectif est moins de **« limiter les impacts de la sylviculture sur le paysage »** (Ibid, 2024) que d'utiliser le paysage comme un **« outil de médiation »** : Observatoires photographique des paysages forestiers (OPPF) ainsi que l'Exploratoire photographique des paysages forestiers, Carnets paysagers d'intervention, Forêt d'exception® Ici le recul n'est pas encore suffisant pour pouvoir évaluer la portée de ces outils.

« La prise en compte du paysage devrait intervenir au moment de la rédaction de l'aménagement forestier (...). Dans ce cadre est réalisé la **carte des sensibilités paysagères** [où] figurent outre les éléments remarquables et les points noirs (...). Un calcul complexe qui tient notamment compte du relief du terrain et de la distance d'observation permet de distinguer différents niveaux d'exposition aux regards, différents niveaux de sensibilité paysagère ».

P. Breman, 2001

« Depuis 2020, l'ONF développe un **observatoire photographique des paysages forestiers (OPPF)** pour capter et faire partager la complexité et les dynamiques paysagères de l'écosystème forestier. L'outil tient ainsi compte des dimensions économique, écologique, paysagère et sociétale de la forêt. (...) L'image photographique contribue à la mémoire collective de la forêt et permet de décrire les interventions des forestiers et de nourrir de façon objective la façon dont la société pourra les appréhender »

V. Mora et al. 2024

L'ONF mène dans les forêts publiques une politique de mise en valeur ambitieuse, à la hauteur de leur renom, concrétisée par l'attribution à certaines d'entre elles, d'un signe de reconnaissance : le label **Forêt d'Exception®**. Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (environnementale, sociale, économique) conduit l'ONF à développer en concertation avec tous les partenaires du territoire associé à ces forêts, des actions innovantes».

Forêt d'exception recueil d'actions, 2025

QUELQUES EXEMPLE D' ACTIONS PAYSAGÈRES MENÉES PAR L'ONF depuis les années 1970

L'intégration paysagère : Pronée à partir des années 1970, elle consiste principalement à : « aller dans le sens du naturel ; respecter, voire exalter l'esprit des lieux ; et favoriser une diversité perceptible par le public » (Breman, 2001). La méthode vise tout d'abord à intégrer les interventions forestières depuis des points de vue lointains. Derrière cette démarche, il y a visiblement une volonté d'acceptabilité sociale des nouvelles pratiques intensive de production du bois. Ce paysagement vise également à offrir une expérience forestière la plus enrichissante possible pour les usagers. Dès lors, les questions de l'accueil, de la gestion des flux des promeneurs, de la mise en scène des travaux forestiers et de l'information des publics deviennent centrales.

L'observatoire photographique des paysages forestiers : vise, en partie au moins, à faire du paysage une plateforme commune pour construire un projet territorial où la forêt serait au cœur. Dans cette perspective, l'image photographique doit non seulement permettre de rendre compte de la complexité et la dynamique des relations sociétés/forêts mais a enregistré les différentes interventions qui ont eu lieu dans un paysage. En région PACA, l'OPPF réunit « une cinquantaine de partenaires régionaux : services de l'Etat, porteurs d'OPP existants, communes forestières concernées, partenaires de la filière forêt-bois, école nationale supérieure de la photographie d'Arles ainsi que deux photographes professionnels. (...) ». le projet d'Exploratoire photographique qui se donne des objectifs similaires, tout en l'élargissant à d'autres partenaires.

Le label Forêt d'exception® : les membres du Réseau paysage sont au cœur du projet qui vise à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires : les Forêts d'Exception®. Créer en 2007, ce label « a pour objectif de permettre aux acteurs du territoire de s'approprier la forêt domaniale, de participer à certaines décisions orientant l'action, pour engager de nouveaux projets. Il invite les différentes parties prenantes, à l'échelle d'un massif forestier domaniale, à construire ensemble une vision partagée de la gestion forestière sur ce territoire » (Gernigon, 2019). Le premier label Forêt d'Exception® a été remis à la forêt de Fontainebleau en 2012, cinq ans après le lancement de la démarche. Depuis cette date, 15 labels consacrent les partenariats et actions mis en œuvre par les acteurs locaux.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Ph. Deuffic, 2006. Après les priorités du jour, le paysage... Enquête sur un enjeu flou pour les services forestiers. *Revue forestière française*, n°58 (3), pp.229-244.

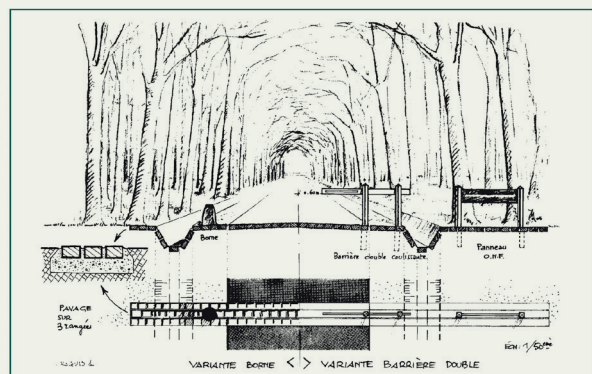
Ch. Gernigon, 2019. Concertation, dialogue territorial... que retenir de Forêt d'Exception® ? ONF, 84 p.

V. Mora et al. « Plus belle la forêt. L'apport des paysagistes de l'ONF à la forêt de l'après-pétrole », in *Signé PAP*, juillet 2024

Ancienne méthode de plantation.



Nouvelle méthode.



Opération de reboisement par la méthode de l'enrésinement par plage (Lambert et al. 1987)

Dispositifs d'accueil du public et de gestion des flux dans la forêt domaniale de Sénart (Essonne et Seine-et-Marne). (Bremant et Moigneau, 2006)



Reconduction photographique des paysages soumis au régime forestier sur la commune de Roquebilière. Extrait de l'OPPF en PACA. (Clichés : RTM, 1926 – Jean Belvisi, 2022 in Mora et al. 2024)



Visite d'un site patrimonial structurant un échange concret entre le gestionnaire et la population, en forêt de Fontainebleau dans le cadre du label forêt d'exception® (Gernigon, 2019)

PERSONNE CONTACT :

Valérie Mora
Animatrice du réseau Paysage - Office National des Forêts



Fiches retours d'expériences (REX) N°4

ENQUÊTE DOCUMENTAIRE

Manuel paysager et environnemental de la gestion forestière

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Le manuel paysager et environnemental de la gestion forestière du Parc naturel régional (PNR) de la Sainte-Baume s'inscrit dans une démarche de **gestion forestière sensible aux spécificités écologiques, paysagères et sociales d'un territoire à forte valeur patrimoniale**. Il vise à **accompagner les propriétaires, gestionnaires et opérateurs forestiers dans une gestion durable** et concertée du territoire.

Contexte local et enjeux

Situé à la croisée des influences urbaines de Marseille, Aix en Provence et Toulon, le PNR forme **un territoire de transition entre milieux naturels et dynamiques métropolitaines**. La forêt y occupe près de **80 % de la surface**, constituant un patrimoine écologique exceptionnel par la richesse de ses peuplements (chênaies, pinèdes, érabraies, hêtraies...). **Près de 70 % de ces espaces boisés sont privés**, entraînant une gestion forestière plus complexe et qui implique la nécessité d'une coordination renforcée.

Face à ces spécificités, plusieurs enjeux majeurs se posent pour l'avenir du territoire :

- **La prise en compte du changement climatique**, qui fragilise les équilibres écologiques et impose une adaptation progressive des modes de gestion (risques incendies, aléas climatiques, etc) ;
- **La diversité des usages forestiers**, nécessitant une coordination plus fine des acteurs (production de bois et biomasse, loisirs et tourisme, préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel, fonctions culturelles et paysagères de la forêt historique, services écosystémiques, pastoralisme) ;
- **La perception des paysages forestiers**, parfois mal comprise ou dégradée par certaines interventions, qui appelle une meilleure prise en compte du paysage dans les projets de gestion ;
- **Le besoin de pédagogie**, à destination des propriétaires, gestionnaires et du grand public, pour mieux faire comprendre les dynamiques naturelles à l'œuvre, souvent marquées par des successions écologiques complexes.

Description des objectifs

Ce manuel a pour objectifs :

- Co-construire avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois et les citoyens **un recueil de recommandations opérationnelles** ;
- **Faciliter l'intégration paysagère** des actions forestières mises en œuvre sur le territoire ;

Démarche et statut

Manuel paysager et environnemental de la gestion forestière de la Sainte-Baume. *Outil de référence pour accompagner les gestionnaires, propriétaires et acteurs forestiers.*

Porteur

Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Principaux partenaires

Office National des Forêts (ONF) et Centre National de la Propriété Forestière PACA (CNPFP PACA).

Réalisations

Camille Gaudé (stagiaire Master 2), Atelier Saltus (Paysagistes concepteurs), AviSilva (cabinet de gestion forestière), ALCINA (cabinet de gestion forestière).

Coût Global (TTC)

97 000 euros

Outils réglementaires et/ou financement mobilisés

Financement principaux : FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (à hauteur de 77 097 €)

Autre financement : le Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Temporalité

Finalisé
2018 —————> 2023

Chiffres clés

80 % de surface de forêt

70% de forêt privé

8 Unités sylvo-paysagères

38 Sous-unités sylvo-paysagères



- Définir les modalités de gestion forestière à privilégier au regard des **enjeux paysagers et environnementaux** ;
- Proposer de nouvelles méthodes d'accompagnement à **la gestion multifonctionnelle** des espaces forestiers.

QUEL PAYSAGE POUR QUELLE FILIÈRE BOIS ?

Le rôle du paysage

- Un levier pour dépasser la seule logique technico-productive ;
- Une prise en compte des dimensions sensibles et culturelles ;
- Un moyen d'améliorer l'acceptabilité des interventions ;
- Une base pour adapter la gestion aux spécificités locales (unités sylvo-paysagères) ;
- Un outil de dialogue et de cohérence territoriale entre acteurs.

La place de la filière-bois

La filière bois, bien qu'implicite dans les enjeux abordés, n'est pas traitée dans sa globalité. Si certaines dimensions économiques sont évoquées comme les emplois, la multifonctionnalité ou encore le bois-énergie, la filière dans son ensemble, de la récolte à la transformation jusqu'aux usages, n'est pas analysée de manière approfondie.

Le manuel se concentre sur la gestion de la forêt avant récolte en amont de la filière-bois. En proposant des outils et recommandations, **pensée à l'échelle des peuplements et des différentes unités sylvo-paysagères**, la démarche paysagère contribue ainsi à une meilleure connaissance des milieux, à une planification sylvicole plus fine, et à la sensibilisation des acteurs locaux.

Cette démarche s'inscrit en **complément d'autres outils plus techniques, qui portent davantage sur l'aval de la filière-bois.** La structuration d'une filière de valorisation de l'arbousier vise à évaluer la possibilité de développer une filière pour les produits issus de cette essence. Grâce à l'analyse réalisée dans le cadre du manuel paysager, **la gestion des peuplements d'arbousier peut être planifiée en amont, de façon à valoriser cette essence de manière cohérente** avec le paysage et les usages, avant sa transformation et sa commercialisation via la filière dédiée.

«Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume considère le paysage comme un levier de développement et d'attractivité en le plaçant au cœur même du projet de territoire (ambition cadre) et fait de son intégrité un objectif transversal décliné dans chaque mesure de la Charte.» p6

*«Les termes de **prise en compte du paysage** et **d'acceptation sociale**, traduisent directement cette volonté de **composer avec** l'intérêt grandissant des populations pour la qualité de leur environnement et de leur cadre de vie.» p13*

«L'écologie du paysage permet de prendre en compte les aspects visuels et sensibles [...], le maintien des points de vue remarquables dégagés [...]. Ces derniers reflètent aisément l'intérêt de préserver les qualités esthétiques, l'originalité, l'esprit des lieux». p15

Les actions et démarches connexes

- 2017** Création du Parc naturel régional
- 2017-2021** Mise en oeuvre de la 1ère Charte forestière du territoire
- 2017** Étude sur la ressource forestière disponible et mobilisable (qualité et quantité)
- 2018** Étude d'identification des forêts anciennes
Guide méthodologique "De la forêt au foyer : vendre son bois aux habitants de la commune"
- 2022** Étude d'opportunité sur la structuration d'une filière de valorisation de l'arbousier
- 2023** Schéma de desserte forestière
- 2026** Mise en oeuvre d'une filière autour de l'arbousier
- 2027** Projet de marteloscope (parcelle forestière de référence dans laquelle tous les arbres sont inventoriés, géolocalisés et caractérisés. Site pédagogique d'entraînement au martelage pour former et sensibiliser différents publics.)

Méthodologie et format du document

- Une approche paysagère intégrant les dynamiques écologiques, sociales et culturelles :
 - Pilier écologique (géographie, climat)
 - Pilier fonctionnel (usages, techniques, économie)
 - Pilier spirituel (perception, culture, relation au lieu)
- Un document structuré en 4 grandes parties : comprendre, se situer, agir, financer
- Un découpage en 38 sous-unités sylvo-paysagères pour territorialiser les enjeux
- Des outils concrets : 11 fiches d'actions, 2 fiches de recommandations générales
- Une identification des leviers financiers disponibles
- Document complet (324 pages), accessible en ligne sur le site du PNR

Support de communication de la démarche

- Promotion du manuel auprès des acteurs forestiers et des élus via l'organisation de sessions de formations.
- Diffusion des couches SIG
- Vidéo de communication
- Élaboration d'un guide pratique du manuel paysager et environnemental de la gestion forestière (en 2025)

Résultats obtenus

Créé en 2017, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume reste un parc relativement jeune. Après une première phase de mobilisation des acteurs et de développement d'outils d'aide à la décision, il entre désormais dans une phase de médiation et de diffusion de ces dispositifs, en vue de leur mise en œuvre concrète sur le territoire. Le parc ne dispose pas encore du recul nécessaire pour traduire en actions les recommandations formulées. Toutefois, le manuel constitue d'ores et déjà une base de référence précieuse pour le territoire, et sert de support pour les projets à venir.

DESCRIPTION D' ACTIONS (projetées)

Les Fiches [AGIR] Recommandations générales

Pour la prise en compte du paysage dans la gestion forestière

Extrait de recommandations p 234-235 :

« **Forces visuelles** : Éviter les coupes rases à géométries affirmées sur les parties hautes de versants ou sur les crêtes.

Élément paysager identitaire : Adapter l'intensité des prélèvements pour souligner l'identité des sites et dans la mesure du possible les scénographier : masses rocheuses, grottes, architecture vernaculaire, édifices religieux, sources...

Échelle du paysage : Privilégier les coupes de petites tailles, discontinues par éclaircies et une sylviculture à couvert continue sur les forêts à proximité des zones urbaines et des sites phares de fréquentation du public.

Voierie et traitement des lisières : Agrémenter ces travaux géométriques par un traitement des lisières en gradient de densité, en conservant des bouquets d'arbres vigoureux et sains.»

Extraits Fiche AGIR N° 10 Intégrer le paysage et la biodiversité...

Extrait de recommandations p 277 :

«**Réaliser une coupure agricole à vocation DFCI** : Assurer une production agricole et limiter ou contenir la propagation d'un incendie. Il s'agit de prendre en compte, la topographie, la typologie de peuplements, la stratégie de lutte sur le massif forestier, etc.

Favoriser les pratiques agroécologiques : Opter pour un défrichement sélectif qui pourra donner lieu à des possibilités de mise en place d'un système agroforestier où l'arbre retrouvera une place de choix dans l'agrosystème, en association par exemple avec des plantes aromatiques ou des cultures annuelles ; Préserver ou restaurer le bon état des lisières forestières.»

Extraits 04 FINANCER : Etude technico-économique

3. Fiche [AGIR N°4] – Exploitation des bois et suivi de chantier

Extrait de la fiche p 288 :

Mise au point de cloisonnements sinueux (éviter des zones intra-forestières sensibles)	
L'organisation des chantiers autour de cloisonnements d'exploitation constitue la modalité technique permettant la mécanisation et le débardage avec des niveaux de prélèvements faibles et des impacts environnementaux modérés.	
Opérations induites	Adaptation des cloisonnements.
Évaluation (2021)	Manque à gagner lié à la non exploitation de certaines zones conservées. Les pertes induites dépendent de la part de la surface évitée. Ces pertes n'ont pu être chiffrées.
Coûts supportés par	Exploitants.
Pertes évitées	L'évitement des zones sensibles au tassement et à l'écrasement permet le maintien des fonctions écologiques des zones intra-forestières. Non évaluables en termes économiques. Amélioration de la qualité des bois, augmentation de la proportion de bois d'œuvre et donc des revenus futurs.
Exemples connus	Pas d'exemple identifié.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Découvrir la forêt du PNR de la Sainte Baume : <https://www.pnr-saintebaume.fr/en-actions/foret/>

Manuel paysager et environnemental de la gestion forestière <https://www.pnr-saintebaume.fr/en-actions/foret/manuel-paysager-et-environnemental-de-la-gestion-forestiere/>



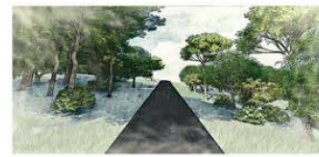
Blocs diagramme de mise en valeur des patrimoines

Bloc diagramme représentant la mise en valeur du patrimoine bâti identitaire. ©Atelier SALTUS. p 235

AMBIANCE FERMÉE À LISIÈRES FRANCHES



AMBIANCE SEMI-OUVERTE À LISIÈRES PROGRESSIVES



Vue en plan et en perspective des traitements des abords routiers - sources IGN/PNR Sainte-Baume/AviSiva ©Atelier SALTUS

Exemple de traitement des lisières forestières par gradient de densité en bord d'axe routier fréquenté. ©Atelier SALTUS. p 235

....dans les projets de reconquête agricole sur espaces boisés (défrichements)



Réalisation d'aménagement (terrasses et plantation d'Oliviers) en vue de créer une coupure de combustible agricole ©Stéphanie SINGH - PNR Sainte-Baume



Plantation d'arbres et arbustes sur terrain à vocation agricole ©Alaric STEPHAN -PNR Sainte-Baume

Facteurs de réussites

- Approche fine et **contextualisée** des peuplements, des enjeux paysagers et écologiques
- **Vision territorialisée** de la gestion forestière durable
- Choix méthodologiques solides, construit en l'absence de références existantes et issus d'un **travail de recherche et concertation sur un temps long**
- **Démarche co-construite**, portée par un comité de pilotage partagé avec la charte forestière, garantissant cohérence et continuité
- Pilotage actif et stratégie de **diffusion diversifiée** favorisant l'accessibilité du manuel
- Un document **mobilisant les outils du paysagiste** facilitant son appropriation (croquis, blocs diagrammes, etc)

Limites

- Impact limité sur l'aval de la filière bois, en raison du non traitement **des étapes de transformation et de commercialisation**
- Phase de diffusion en cours, **les actions concrètes restent à déployer**. Le manuel constitue pour l'instant avant tout un socle documentaire riche, apportant une lecture paysagère encore peu présente dans les outils existants.

PERSONNE CONTACT :

Stéphanie Singh

Chargée de mission Forêt, Transition énergétique et Evaluation
04 42 72 35 22 - stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr

Fiches retours d'expériences (REX) N°5

ENQUÊTE DOCUMENTAIRE

Plan de paysage de Chartreuse

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Le Plan de paysage de Chartreuse est conduit en parallèle de la **révision de la charte du Parc** et du **plan local d'urbanisme intercommunal (valant programme local de l'Habitat) de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse**. Il vise à intégrer pleinement les enjeux paysagers dans les politiques publiques locales. Il accorde une attention particulière à toutes les dimensions du paysage, et se concrétise notamment par la définition d'**Objectifs de qualité paysagère** (OQP) intégrés à la charte du parc 2023-2038.

Contexte local et enjeux

Situé entre les villes-portes de Chambéry, Grenoble et Voiron, le PNR de Chartreuse s'étend sur un territoire rural de moyenne montagne. La forêt y occupe une place centrale, couvrant **85 %** de sa superficie. Elle revêt une importance majeure tant sur le plan paysager et patrimonial qu'économique. Si les forêts de feuillus dominent les piémonts, le cœur du massif est majoritairement composé de résineux (sapins, épicéas). La gestion de ces espaces, tant en forêt publique que privée, permet d'obtenir des arbres de qualité reconnu par l'obtention de **l'AOC «Bois de Chartreuse»**. Par ailleurs, la forêt domaniale de la Grande Chartreuse a reçu le label **«Forêt d'Exception»**, témoignant de la richesse de ce patrimoine forestier.

Le territoire fait face à de nombreux défis, qui appellent à une approche collective et partagée, en particulier autour de la gestion de l'espace forestier, dont **65 % relèvent de la propriété privée**. Parmi les enjeux majeurs identifiés :

- **Préserver les grands ensembles paysagers et leurs spécificités**, menacés à la fois par l'extension des agglomérations voisines et par l'évolution, voire l'abandon, des pratiques agricoles, pastorales et sylvicoles ;
- **Intégrer les effets du changement climatique**, qui fragilisent les équilibres écologiques, modifient les paysages et engagent le territoire dans une dynamique de transition énergétique ;
- **Conforter la gestion des forêts en futaies à couverts continus**, composante des paysages de montagne.

Démarche et statut

Plan de paysage de Chartreuse; outil d'aide aux collectivités pour définir des orientations stratégiques et spatialisées en matière de protection, de gestion et d'aménagement de ses paysages.

Porteur

Parc naturel régional de Chartreuse

Principaux partenaires

L'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements de l'Isère et de la Savoie

Réalizations

Atelier Chardon (atelier de paysage), Laurence Lanet (urbaniste) et Olivier Pasquet (architecte-géographe)

Coût Global (TTC)

Budget de 73 000€ : 61 000€ de prestations et 12 000€ d'animation (dont 5 000€ en interne)

Outils réglementaires et/ou financement mobilisés

Financements de l'Etat (41%), du département de l'Isère (24%), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (11%), des EPCI partenaires de la démarche (3,5%), de l'autofinancement (20,5%).

Temporalité

2018  2025 En cours

Chiffres clés

58 % de surface de forêt

65% de forêt privé

3 Ensembles paysagers

15 Unités paysagères

4 OQP en lien avec la filière sur un total de 10 OQP

Description des objectifs

Le Plan de paysage vise à constituer un outil à la fois de **concertation**, d'**aménagement** et de **suivi du territoire**. Il s'agit de mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'un **projet de territoire partagé**, qui mette en valeur les atouts, les qualités et l'ensemble des composantes qui participent à l'identité paysagère de la Chartreuse. La mise en œuvre du plan de paysage doit notamment permettre de :

- Développer un **outil de connaissance et de caractérisation des paysages de Chartreuse**, et sensibiliser aux enjeux auxquels ils sont confrontés ;
- Intégrer les enjeux paysagers et environnementaux aux **modalités de gestion forestière** ;
- Initier une **approche partagée entre les acteurs agricoles et forestiers**, notamment pour aborder la question des lisières ;
- **Valoriser les forêts de Chartreuse** en diversifiant leurs usages et en renforçant leur attractivité.

QUEL PAYSAGE POUR QUELLE FILIÈRE BOIS ?

Le rôle du paysage

L'entrée par le paysage constituait un choix stratégique, permettant de dépasser une approche strictement sectorielle ou fonctionnelle du territoire, en particulier concernant les espaces forestiers. Dans le cas particulier de la forêt, le paysage permet d'élargir le regard au-delà de la seule dimension productive. Il devient un outil pour **appréhender la diversité des usages** (pratiques sportive et de loisirs en forêt, pratique agricole aux abords de lisières) **et des perceptions**.

Plus largement, l'entrée par le paysage vise à rassembler autour d'une **lecture partagée du territoire**, à faire du paysage un langage commun et un outil de gouvernance.

La place de la filière-bois

La démarche du plan de paysage identifie la filière bois comme un **acteur pour la préservation et la valorisation des structures paysagères de la Chartreuse**.

*« Dans le cadre de la révision de sa charte, le périmètre d'étude de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse s'agrandit. Par ailleurs, les documents d'urbanisme couvrant le territoire se structurent et se renouvellent [...]. Dans ce contexte positif, le plan de paysage, en plus de déboucher sur un plan d'action opérationnel, pourra constituer une expérience fondatrice pour la reconnaissance du nouveau périmètre et une mise en cohérence des approches paysagères du territoire élargi.»
(Diagnostic, p.6)*

Méthodologie et format du document

Une approche en trois étapes :

- Un diagnostic permettant de caractériser les paysages et d'en identifier les dynamiques, aboutissant sur le découpage du territoire en 3 grands ensembles paysagers et 15 unités
- Une définition partagée des enjeux par l'ensemble des acteurs du territoire
- La formulation d'objectifs de qualité paysagère structurés autour de trois axes thématiques

Un programme d'actions concrétisables à court et long terme, avec l'appui de fiches action (conduite et suivi de l'action, identification du porteur de projet, ressources financières et partenaires mobilisables, références...)

Une démarche partagée, co-construite avec les acteurs locaux à travers divers temps de concertation (débat, tables rondes, terrain collectif, actions collectives)

Un document numérique en 3 volets (diagnostic, OQP et plan d'actions, fiches actions)

Des OQP déclinés en 4 thématiques, la première étant directement liée à la filière : *Vivre des paysages de Chartreuse - Assurer le maintien des grandes structures paysagères rurales grâce à l'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la gestion environnementale*

- L'OQP 2, *Maîtriser les processus de déprise agraire en diversifiant les pratiques et les productions agricoles*, aborde notamment la question de la gestion partagée de la lisière entre agriculteurs et forestiers;
- L'OQP 3, *Renforcer l'attractivité paysagère des forêts de Chartreuse en diversifiant leurs usages et leur valorisation*, aborde par exemple le sujet du développement de la production de bois énergie ainsi que celui de la mise en découverte du patrimoine forestier.

Un document illustré par différents supports graphiques : photographies, cartographies, blocs diagrammes

Support de communication de la démarche

- Création du site internet *Plan de paysage de Chartreuse* au moment du lancement de la démarche pour présenter cette dernière et communiquer autour de son avancement
- Diffusion d'une version synthétique du plan de paysage sur le site du PNR de Chartreuse, richement alimentée de schémas et de documents graphiques
- Création in fine d'une exposition de 20 panneaux décrivant la démarche, les 20 unités et 3 ensembles paysagers

Les Objectifs de qualité paysagère (OQP) portent principalement sur l'**amont de la filière** (gestion et récolte), tout en intégrant les enjeux de perception sociale et de transition énergétique. En revanche, l'**aval de la filière** (transformation, transport) reste peu traité dans ce cadre.

L'objectif principal est ici de **valoriser les pratiques sylvicoles vertueuses contribuant aux caractéristiques paysagères identifiées**, et de **renforcer le lien entre la filière et les habitants**. Le plan de paysage se positionne ainsi comme un **outil complémentaire** d'autres démarches plus techniques, telles que la **charte forestière**, qui aborde notamment le renforcement et la valorisation de la filière bois locale. Il s'intègre à la **charte du Parc naturel régional**, en contribuant à une vision cohérente et partagée du territoire.

Les actions et démarches connexes

1995 Création du PNR

2015 Obtention du label «Forêt d'exception» pour la forêt de la Grande Chartreuse

2015 Début de l'opération «Vis ma vie de Bûcheron»

2016 Lancement de la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS)

2018 Obtention de l'AOC «Bois de Chartreuse»

2020 Mise en vigueur du PLUi-H de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

2021 3^{ème} charte forestière

2022 Première édition du festival Forestivités en Isère

2023 Renouvellement du périmètre

2023 Première édition des Sylvotrophées

2025 Première édition du festival Forestivités en Savoie

Résultats obtenus

Le plan de paysage a permis d'initier une mobilisation des acteurs autour d'une vision partagée des paysages forestiers. À ce stade de début de mise en œuvre, les actions engagées portent davantage sur de la sensibilisation et de la valorisation autour des paysages forestiers, sans impact visible ou matériel sur les paysages à ce jour.

Si le recul manque encore pour mesurer des effets tangibles, le plan constitue dès à présent un cadre de référence structurant pour penser la forêt dans toutes ses dimensions, et poser les conditions d'un développement équilibré entre production, paysage, patrimoine et société.

DESCRIPTION D' ACTIONS (réalisées et projetées)

La démarche du plan de paysage s'inscrit dans une dynamique plus large portée par le PNR de Chartreuse à travers sa charte et son programme d'actions, alimentés notamment par la **charte forestière 2010-2026** et par la résonance du label «**Forêt d'Exception**» et de l'AOC «**Bois de Chartreuse**». Les actions présentées ici sont donc le fruit d'un travail transversal et intégré.

Actions liées à la gestion forestière et aux enjeux paysagers (amont de la filière)

- **Formations** à destination des agriculteurs et forestiers privés sur l'agroforesterie et la gestion des lisières (réalisées) pour une gestion raisonnée des forêts, en accord avec les enjeux paysagers ;
- **Opérations expérimentales** de test de modèles de gestion de lisières forestières pour : disposer de références locales en termes de gestion de lisières forestières; ré-ouvrir des secteurs agricoles; dégager des possibilités de productions nouvelles en termes de bois énergie et litière (menées par la Chambre d'Agriculture, accompagnées par le parc, partiellement réalisées)
 - Recueil de données bibliographiques sur le sujet des lisières;
 - Mobilisation des propriétaires fonciers et des agriculteurs exploitants concernées par la problématique de la lisière et de défrichage;
 - Élaboration d'un plan d'action basé sur un diagnostic de la parcelle et sur le profil des agriculteurs exploitants, cartographie de la parcelle;
 - Réalisation de chantiers de réouverture et de restructuration des lisières;
 - Transformation et exploitation du bois de coupe.

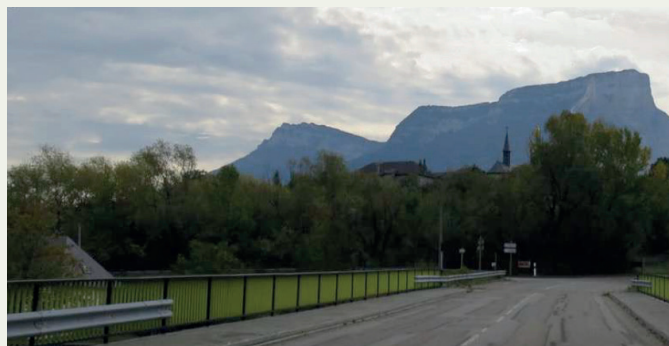
La plupart des opérations n'ont pas pu aboutir à la phase de chantier du fait d'un arrêt de financements.



Au sein du GAEC de Plantimay à Saint-Aupre, la phase de chantier a abouti et a permis la coupe de sujets en dépérissement. Une partie des bois exploités sans valeur a été récupérée pour produire de la plaquette forestière destinée à alimenter une ferme environnante. La récupération de ce bois a été réalisée en collaboration avec une scierie locale.

© Compte-rendu de l'opération «gestion des lisières en Chartreuse» - PNR Chartreuse

- **Études** liées au maintien des grandes structures paysagères :
 - Études sur la valorisation des silhouettes de villages (en cours) et sur la caractérisation de l'interface ville/parc (projetée), qui impliquent une réflexion sur la maîtrise de l'extension forestière et la requalification des lisières ;
 - Étude de structuration de la filière pour réduire les impacts des prélèvements sur le paysage : déploiement de techniques de gestion et d'exploitation forestière peu impactantes sur les paysages, en appui sur le cahier des charges de l'AOC Bois de Chartreuse et sur des démarches de gestion exemplaires (forêts publiques labellisées «Forêt d'Exception»); renforcement de l'insertion paysagère des aménagements de la filière bois ; maintien des grandes fenêtres paysagères (projetée).



«Impact du reboisement en premier plan, qui cache la silhouette de Myans, avec en fond le Granier» Fiches actions Habiter les paysages de Chartreuses

© Laurence Janet

Actions sur la valorisation du bois local et le développement de la filière bois-énergie (aval de la filière)

- **Construction de bâtiments en bois** de Chartreuse : agricoles, artisanaux ou tertiaires (réalisées et projetées);
- **Développement de la filière bois-énergie** : accompagnement de projets de chaufferies collectives (projeté).



Réalisation d'un centre de séchage à bois en bois de Chartreuse

© AOC Bois de Chartreuse

Actions transversales : perceptions, usages et sensibilisation

• **Sensibilisation du public** et des scolaires : Ateliers présentant les différents métiers de la filière (atelier de martelage, atelier «Les services sociaux rendus par la forêt», dispositif «Vis ma vie de bûcheron / forestier»); festival Forestivités en Isère (2022-2024) et Savoie (2025), autour des métiers du bois; Vidéos pédagogiques sur les métiers du bois diffusées sur YouTube;

• **Amélioration de l'accueil** en forêt :

- Formations auprès des élus pour les amener à assurer l'état des lieux des chemins forestiers avant et après travaux (réalisées).

- Rénovation du sentier pédagogique des Géants au Col de Porte (réalisée);



Dispositif «Vis ma vie de Bûcheron»

© Vismaviedebucheron

• **Valorisation de pratiques** sylvicoles exemplaires, intégrant la dimension sociale : concours Sylvotrophées (2023).

POUR ALLER PLUS LOIN :

Site du PNR de Chartreuse - volet Plan de paysage : <https://www.parc-chartreuse.net/agir/biodiversite-amenagement-et-paysages-2/paysages-de-chartreuse/plan-de-paysage/>

PERSONNE CONTACT :

Laure Belmont, Responsable mission biodiversité aménagement paysage

Mathieu Gavend, Technicien Forêt Filière Bois

Facteurs de réussites

- **Un portage institutionnel cohérent et structurant** : le PNR de Chartreuse constitue un porteur de projet pertinent qui inscrit ses actions dans une vision territoriale de long terme, en cohérence avec les temporalités forestières ;
- **Une approche transversale de la forêt** : le plan de paysage permet d'aborder la forêt dans toutes ses dimensions, économique, sociale, environnementale et patrimoniale, permettant une compréhension plus fine des enjeux ;
- **Une filière bois active et bien implantée** : le territoire bénéficie d'une filière complète, de l'amont (gestion forestière) à l'aval (transformation, artisanat), renforcée par la reconnaissance qualitative du bois d'œuvre via l'AOC « Bois de Chartreuse ». Pour pouvoir bénéficier de ce label, le bois de construction doit obligatoirement provenir de forêt gérée en futaie irrégulière et donc sans coupe à blanc. Il est amené à s'étendre ;
- Ce label renforce la notoriété du territoire et favorise une dynamique de valorisation locale. Les consommateurs, sensibles au bilan carbone, privilégient de plus en plus le bois labellisé.

Limites

- **Des moyens limités** pour la mise en œuvre : le Parc souffre de ressources financières et humaines contraintes, freinant la mise en œuvre du plan de paysage ;
- **Une démarche encore jeune** : la mise en œuvre étant récente, le recul temporel manque pour évaluer pleinement ses impacts et ses effets sur la filière bois et les paysages ;
- **Une transition du label AOC bois de chartreuse vers une IGP** : inquiétude vis-à-vis de l'évolution du label, de ses possibles conséquences et opportunités ;
- **Une transversalité encore incomplète dans les faits** : malgré une volonté d'approche intégrée (plan de paysage, charte du Parc...), la filière bois reste en partie traitée de manière sectorisée. La lecture de paysage reste insuffisamment reliée à la dimension productive de la forêt : par exemple, les données riches issues du schéma de production et de récolte durable (cartographie des équipements, typologies forestières...) pourraient être mieux intégrées dans les analyses paysagères.

Fiches retours d'expériences (REX) N°6

ENQUÊTE DOCUMENTAIRE

Démarches paysagères au service de la gestion durable des forêts et du bocage dans le Morvan

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Les démarches paysagères dans le Morvan s'inscrivent dans une trajectoire continue depuis plus de vingt-cinq ans articulant politiques forestières, agricoles et paysagères au service d'une gestion intégrée des paysages et des ressources. Cette continuité repose sur cinq jalons majeurs :

- **1997 : Guide de recommandations à destination des sylviculteurs.**

Premier outil national à associer critères sylvicoles, écologiques et paysagers. Véritable manifeste de la "sylviculture paysagère", il proposait déjà d'éviter les coupes rases, d'adapter les itinéraires aux formes du relief et de soigner les lisières.

- **2004–2028 : Charte forestière de territoire (CFT).**

Entrée dans sa quatrième version, elle constitue le cadre stratégique et fédérateur de la gestion forestière multifonctionnelle (économie, biodiversité, paysage, acceptabilité sociale). La version 2022–2028 intègre explicitement les enjeux paysagers, la diversification des essences et la valorisation des circuits courts.

- **2018–2021 : Plan de paysage forestier.**

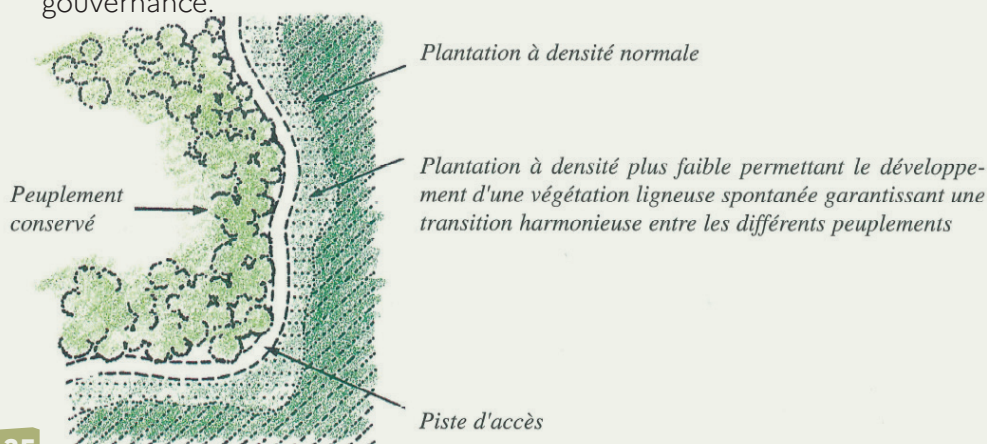
Lauréat de l'appel à projets national, il a permis d'expérimenter une stratégie foncière innovante (partenariat avec la SAFER, accès à l'outil Vigifoncier, animation foncière menée par le CRPF) autour du Mont Beuvray et du Mont Préneley.

- **2022–2026 : Laboratoire forestier du Mont Beuvray.**

Dispositif de recherche-action centré sur la co-construction d'itinéraires sylvicoles résilients, la concertation locale et le dialogue entre science et société.

- **2022–2026 : Révision du plan de gestion paysagère des sites classés du Mont Beuvray et du Mont Préneley sources de l'Yonne.**

Ce cinquième jalon marque le passage à une mise en œuvre opérationnelle à l'échelle du grand paysage, en reliant les enjeux forestiers, patrimoniaux et paysagers dans une même logique de gouvernance.



Démarche et statut

Politiques paysagères de gestion du bocage et de la forêt

Porteur

Parc naturel régional du Morvan
EPCC Bibracte

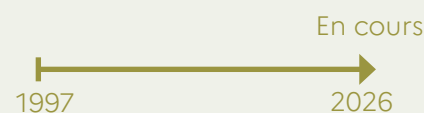
Principaux partenaires

Bibracte EPCC, ONF, CRPF, SAFER, Collectivités locales, associations, laboratoires de recherche (AgroParisTech, Biogéosciences, Silva), services de l'État

Temporalité

Finalisée pour certains volets
En cours pour d'autres (2022–2026)

1997 (Guide sylvicole)
2004–2028 (Charte forestière)
2018–2021 (Plan de paysage lauréat)
2022–2026 (Laboratoire forestier, révision du plan de gestion paysagère)



Cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production en forêt morvandelle, 1997. © ONF, Peter Breman et Jacques Montagne

Conservation d'une zone tampon entre les plages de peuplement conservé (feuillus) et la zone de plantation, pour faciliter la transition visuelle entre les différents peuplements.

Contexte local et enjeux

Massif forestier de moyenne montagne fortement boisé (près de 50 % de la surface), **le Morvan est marqué par l'histoire des reboisements massifs en résineux depuis les années 1950**. Ce modèle de futaie régulière de douglas, hérité du Fonds forestier national (FFN), est aujourd'hui remis en question sous l'effet conjugué du changement climatique (crise du scolyte, dépérissement des hêtraies), des tensions sociales autour des coupes rases et d'une forte attente de diversification.

Les débats autour de la gestion forestière s'enracinent dans un long historique de concertation, amorcé dès les années 1990 avec la mise en place d'un premier groupe de concertation forêt à l'échelle du Parc. Dès 1993, plusieurs conflits liés aux coupes rases, parfois accompagnés d'actions symboliques fortes, ont révélé l'ampleur du clivage entre pratiques productives et représentations sociales de la forêt.

Depuis, **le PNR du Morvan s'est imposé comme un acteur de médiation** entre des visions contrastées : celle des professionnels pour qui la coupe rase reste un levier économique, et celle des habitants, néo-ruraux ou visiteurs, pour qui la forêt représente un cadre de vie et un patrimoine sensible.

Aujourd'hui, **la question du paysage commence à émerger comme langage commun pour dépasser ces antagonismes et construire une approche partagée de la multifonctionnalité forestière.**

Description des objectifs

La démarche engagée dans le PNR du Morvan vise à promouvoir une gestion forestière résiliente, diversifiée et adaptée au changement climatique, en valorisant la ressource locale au bénéfice des filières courtes et des acteurs de terrain. Elle intègre les enjeux paysagers à toutes les échelles de décision et cherche à renforcer la concertation territoriale autour des choix de gestion, dans un contexte marqué par la contestation des coupes rases et la recherche d'une économie forestière plus vertueuse.

Cette dynamique s'appuie sur la diffusion d'**outils communs pour guider les pratiques et favoriser une culture partagée de la forêt**. Le Parc agit dès lors comme un médiateur technique et institutionnel, à la fois relais de connaissance et force de proposition : avis consultatifs sur les projets d'exploitation, accompagnement des Plans Simples de Gestion, intégration progressive des dimensions patrimoniales et paysagères dans les diagnostics forestiers. Les conventions récentes avec les coopératives forestières et les services du Département (CD58) visent à mieux partager les données, harmoniser les approches et renforcer la cohérence entre acteurs publics et privés.

Outils réglementaires et/ou financement mobilisés

- Convention foncière avec la SAFER Bourgogn-Franche-Comté > utilisation de l'outil Vigifoncier pour le repérage des biens vacants et l'accompagnement des communes sur les droits de préemption.
- Contrats régionaux forêt-bois et dispositifs "Sylv'ACCTES" > financements croisés Région / FEADER pour les travaux d'irrégularisation, de diversification et d'expérimentation sylvicole.
- Aides publiques à la replantation post-crise du scolyte (France Relance) > intégrées à l'échelle du territoire dans une logique de diversification paysagère.
- Appels à projets "Forêt d'Exception" et "Trame verte et bleue" (ONF, Région) > pour la valorisation patrimoniale et écologique des massifs domaniaux.

Chiffres clés

117 communes (périmètre du Parc naturel régional du Morvan)

2 909 km² de superficie totale

43 % de surface forestière, soit environ 125 000 ha de forêts

47 % de peuplements résineux (principalement douglas)

7% de forêt domaniale

900 à 1 000 emplois directs liés à la filière forêt-bois

En complément, le **Plan de paysage forestier, lauréat en 2018, a permis la mise en œuvre d'une stratégie foncière innovante**, traduite par une convention avec la SAFER Bourgogne-Franche-Comté pour accéder à l'outil Vigifoncier, traiter les biens vacants sans maître et accompagner les communes sur leurs droits de préemption. Ce programme s'est appuyé sur une animation foncière conduite par le CRPF, favorisant la gestion concertée des massifs forestiers privés, notamment autour du Mont Beuvray et du Mont Préneley. Ces actions ont été complétées par des initiatives réglementaires et expérimentales : demande d'abaissement du seuil d'autorisation des coupes rases (de 4 à 2 ha), lancement du programme Sylv'ACCTES pour tester quatre itinéraires de sylviculture "curative" (irrégularisation, diversification, maintien des sols vivants) et accompagnement de chantiers pilotes intégrant des objectifs paysagers.

En creux, ces démarches font du paysage un fil conducteur de l'action territoriale, à la fois outil d'observation, levier de médiation et socle de conception. Le paysage y est envisagé non comme un décor figé, mais comme une matrice vivante, issue d'une coévolution entre milieux, usages et représentations. Il permet d'articuler des temporalités contrastées : le long terme de la sylviculture, le court terme des crises écologiques, le temps politique ou social de la concertation, tout en participant à construire un langage commun entre des logiques souvent disjointes.

Il constitue d'abord un outil de diagnostic sensible et partagé, qui révèle les déséquilibres et les tensions du territoire : régression des milieux ouverts, banalisation des lisières, vulnérabilité des hêtraies et conflits autour des formes d'exploitation.

Il agit aussi comme déclencheur d'évolutions concrètes : les travaux effectués sur le Mont Préneley, menés en concertation avec les habitants, ont montré qu'une approche paysagère pouvait conduire à éviter une coupe rase et à restaurer la régénération naturelle par des cloisonnements plus fins. Ces pratiques témoignent d'une appropriation progressive du paysage comme support d'arbitrage entre contraintes écologiques, économiques et sociales.

En rendant visibles les interactions entre acteurs, le paysage tend alors à devenir langage commun, facilitant le dialogue entre filières économiques (bois, élevage, tourisme), collectivités, habitants et scientifiques. Il permet également de structurer les projets à différentes échelles (de la clairière au bassin versant), et d'en assurer la cohérence dans le temps long. Cette approche intégrée favorise une lecture transversale des territoires forestiers, où la forêt est considérée comme un système vivant inscrit dans un ensemble de paysages agricoles, urbains et patrimoniaux.

La démarche paysagère mise en œuvre dans le Morvan est résolument inductive et expérimentale. Elle se construit par ajustements successifs, dans une logique d'essais-erreurs, nourrie par une succession d'outils complémentaires : cahiers de recommandations, plans de gestion paysagère, plans de paysage, laboratoires territoriaux. Chaque outil marque une étape d'un processus d'apprentissage collectif, davantage qu'un aboutissement figé. L'observation du terrain, la confrontation des points de vue et la capacité à adapter les méthodes au fil des contextes sont au cœur des démarches paysagères menées. Elles traduisent la volonté du territoire de faire du paysage un cadre d'expérimentation partagée, un levier de transformation des pratiques et de cohérence territoriale à long terme.

ÉTUDE DE CAS

Le laboratoire forestier du Mont Beuvray

Lancé en 2022 sur le territoire du Grand Site de France "Bibracte-Morvan des Sommets", le **laboratoire forestier du Mont Beuvray prolonge vingt-cinq ans d'expérimentations paysagères dans le Morvan**. Il se présente comme un dispositif de recherche-action et de dialogue territorial, associant le Parc naturel régional du Morvan, l'EPCC Bibracte, l'ONF, des chercheurs (AgroParisTech, Université de Bourgogne, Université Mendel) et des acteurs locaux.

Son objectif principal est de **créer un espace de réflexion partagée sur les transitions forestières, à la croisée des enjeux écologiques, économiques et culturels**. Il vise à observer, à l'échelle d'un massif emblématique, comment les paysages forestiers se transforment sous l'effet du changement climatique, des crises sanitaires (scolyte) et des attentes sociales vis-à-vis de la forêt.

Le Laboratoire s'appuie sur une démarche expérimentale :

- **Mise en place de parcelles-test** pour évaluer différents itinéraires sylvicoles (irrégularisation, diversification, reboisements mixtes) ;
- **Développement d'un protocole d'observation paysagère** en lien avec le réseau des observatoires photographiques ;
- **Organisation de forums de dialogue** entre chercheurs, élus, gestionnaires et habitants (marchés des savoirs, séminaires publics, résidences d'artistes et de scientifiques).

Au-delà de la production de données, le Laboratoire joue un rôle de médiateur et de catalyseur : **il relie la recherche à l'action publique**, confronte les savoirs scientifiques et empiriques, et propose un cadre d'expérimentation potentiellement reproductible à d'autres massifs.



In fine, il illustre la maturation des démarches paysagères dans le Morvan : passées d'un rôle de diagnostic ou de sensibilisation à celui d'un outil d'innovation territoriale, capable d'orienter les politiques forestières et les pratiques de gestion à long terme.

Mont Beuvray © Bibracte, Antoine Maillier

QUEL PAYSAGE POUR QUELLE FILIÈRE BOIS ?

Le rôle du paysage

Dans le Morvan, le paysage s'impose progressivement comme **un langage commun pour aborder la complexité des dynamiques forestières et rurales**. Il ne se limite pas à un cadre visuel ou patrimonial, mais constitue **un outil de compréhension et de régulation des transformations du territoire**. Par son approche transversale, il relie les enjeux écologiques, économiques et sociaux en donnant une cohérence d'ensemble à l'action publique.

Le paysage agit d'abord comme **outil d'observation sensible et partagée** : il permet de rendre visibles les évolutions des forêts, la fermeture des milieux ouverts, les contrastes entre zones boisées et bocagères, ou encore la perception des coupes et replantations. Cette lecture visuelle et vécue du territoire contribue à objectiver les débats, à spatialiser les tensions et à orienter les priorités d'action.

Il joue aussi **un rôle de médiation et de dialogue entre des mondes professionnels souvent éloignés** (forestiers, élus, habitants, chercheurs, acteurs du tourisme ou de la culture). En donnant une forme lisible aux valeurs attachées au territoire, le paysage permet de construire des compromis, de replacer les décisions techniques dans un horizon collectif et d'ouvrir la gouvernance à de nouveaux acteurs.

Enfin, le paysage devient **outil de conception et d'expérimentation** : il inspire des formes de gestion plus attentives aux structures du relief, à la qualité des lisières, à la continuité des milieux, ou à la perception des clairières et des crêtes. Dans le Morvan, il fonde une approche renouvelée de la gestion forestière, moins prescriptive, plus inductive, où l'observation et l'expérience du terrain guident l'évolution des pratiques.

Ainsi, le paysage n'est pas seulement un indicateur de qualité du cadre de vie : **il devient le socle culturel et opérationnel d'une transition forestière territorialisée, capable d'articuler production, biodiversité et identité locale dans une même vision du long terme.**

La place de la filière-bois

La filière bois du Morvan est dense mais encore fragmentée : petites scieries, entreprises artisanales, coopératives et quelques industriels. La Charte Forestière de Territoire (CFT) cherche à mieux territorialiser la valeur ajoutée et à relier la production forestière aux circuits de transformation et d'usage locaux (construction, énergie, artisanat).

Les démarches paysagères contribuent à mieux relier économie et perception :

- **en accompagnant les communes et groupements forestiers** dans la recherche d'un équilibre entre mobilisation de la ressource et respect des temps de régénération ;
- **en favorisant des partenariats entre acteurs techniques et culturels** (laboratoire forestier, universités, artistes en résidence) ;
- **en soutenant l'émergence d'une culture commune du bois local**, au croisement des questions de filière et de qualité paysagère.

Toutefois, les entretiens révèlent une faiblesse persistante de l'intégration de la filière dans les réflexions paysagères : les transformateurs et industriels restent encore peu associés aux processus de concertation. Ce "pont" entre forêt et économie du bois constitue l'un des chantiers à venir.

« Les coupes rases, c'est le point de tension principal. Pour certains, c'est un outil de production ; pour d'autres, c'est une rupture paysagère inacceptable. Tout notre travail, c'est de remettre du dialogue entre ces visions. » (Chargé de mission Forêt, PNR du Morvan)

« Le Parc joue de plus en plus un rôle d'interface. Nous sommes sollicités pour donner des avis, aider à lire le paysage et à croiser les regards entre forestiers, élus et habitants. » (Chargé de mission Forêt, PNR du Morvan)

« Le paysage est un langage commun : il permet d'expliquer des décisions techniques, de rendre visible les choix et leurs conséquences. » (Chargé de mission Forêt, PNR du Morvan)

« Le paysage, c'est aussi un outil d'apprentissage : il nous oblige à sortir du cloisonnement entre disciplines, à croiser la technique, la culture et le sensible. » (Chargé de mission Forêt, PNR du Morvan)

ÉTUDE DE CAS

Plan de gestion paysagère des sites classés du Mont Beuvray et du Mont Préneley – Sources de l'Yonne

Engagée depuis 2022, la révision du **plan de gestion paysagère des sites classés du Mont Beuvray et du Mont Préneley – Sources de l'Yonne** marque une nouvelle étape dans la trajectoire de long terme du Morvan des Sommets. Elle accompagne l'extension du périmètre du Grand Site de France "Bibracte - Morvan des Sommets", qui englobe désormais douze communes et relie les trois sommets emblématiques du massif (Beuvray, Préneley, Haut-Folin).

Pilotée conjointement par le Parc naturel régional du Morvan, l'EPCC Bibracte, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et le Département de la Nièvre, **cette révision vise à actualiser les orientations de gestion pour articuler, dans un même cadre, les enjeux paysagers, forestiers, agricoles et patrimoniaux.** Le document de gestion ne possède pas de valeur réglementaire mais sert de référence partagée pour l'instruction des autorisations de travaux en site classé et pour l'accompagnement des porteurs de projets.

Dans la continuité du Laboratoire forestier du Mont Beuvray, **cette révision s'appuie sur une lecture fine des dynamiques paysagères et écologiques** : fermeture des milieux, mutations forestières liées au changement climatique, pression touristique,

et recomposition des usages. Elle **intègre également les autres dispositifs de protection et de planification présents sur le territoire** : sites Natura 2000, Espace Naturel Sensible des Sources de l'Yonne, Réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan, et Charte du PNR.

Le plan de gestion **met l'accent sur la préservation des ambiances emblématiques du Mont Beuvray et du Préneley** (lisières, vues sur les crêtes, clairières archéologiques, tourbières et forêts montagnardes), la gestion intégrée des interfaces forêt-habitat-espaces ouverts, pour améliorer la lisibilité du grand paysage, la valorisation du patrimoine forestier comme composante identitaire du site, et **la mise en place d'un outil de suivi photographique et cartographique pour observer les transformations du paysage à long terme.**

Cette révision traduit une évolution de la gouvernance : **elle fait du paysage un cadre commun de coordination entre les politiques patrimoniales, forestières et territoriales**, et affirme la vocation du Morvan à être un territoire d'expérimentation en matière de gestion paysagère des sites protégés.

ÉTUDE DE CAS

Travaux sanitaires conciliant obligation sanitaire, biodiversité et paysage sur le Mont Préneley

En 2023, **la propagation du scolyte a touché la grande forêt départementale du Mont Préneley**, au sud du Morvan. Cette forêt de 105 ha, propriété du Conseil départemental de la Nièvre, comprend une parcelle d'épicéas d'environ 4,5 ha, implantée hors de son optimum écologique. Fragilisés par les canicules successives et les étés prolongés, les peuplements ont été sévèrement attaqués par le coléoptère.

Face à cette situation, le Conseil départemental et l'ONF ont organisé une réunion de concertation avec les habitants, associations (dont Autun Morvan Écologie) et élus, afin de **définir des modalités d'intervention et pour ces travaux sanitaires conciliant obligation sanitaire, biodiversité et paysage sur le Mont Préneley.** Situé en site classé, Natura 2000 et au sein du Grand Site de France "Bibracte -Morvan des Sommets", le massif du Préneley concentre de fortes valeurs patrimoniales et symboliques : forêt montagnarde typiquement morvandelle, tourbières des sources de l'Yonne, espaces de randonnée et de contemplation.

Les contraintes réglementaires imposaient une intervention rapide pour limiter la propagation de l'insecte et prévenir les risques de chutes d'arbres. **L'ONF a proposé une éclaircie sanitaire "sur mesure", privilégiant une coupe pied à pied par trouées, le**

prélèvement sélectif des arbres morts ou atteints, et la création minimale de cloisonnements suivant les courbes de niveau.

Cette stratégie, plus exigeante techniquement, a permis d'éviter la coupe rase tout en maintenant les équilibres écologiques et paysagers.

La concertation a permis d'ajuster les opérations : prise en compte d'une blaireautière (déviation du collecteur sud), maintien des feuillus, distance du collecteur nord par rapport au sentier des Sources, et valorisation des déblais pour stabiliser les chemins.

Ce chantier, aujourd'hui achevé, est considéré comme exemplaire à plusieurs titres : il démontre qu'une intervention sanitaire contrainte peut devenir **un levier d'expérimentation paysagère, qu'une coupure dans le couvert forestier peut être anticipée visuellement, et qu'un dialogue précoce entre gestionnaires, élus et associations permet d'éviter les crispations.** En privilégiant des éclaircies structurantes et progressives, le Département et l'ONF ont engagé la forêt du Préneley dans une trajectoire de futaie irrégulière et mélangée, mieux adaptée au changement climatique et à la qualité paysagère du site.



Facteurs de réussites

- **L'ancienneté de la Charte Forestière de Territoire ;**
- **L'implication de collectivités et d'acteurs moteurs** (PNRM, EPCC Bibracte) ;
- **La production d'outils de référence** (plans de paysage, cahier de recommandations de 1997) ;
- **La mise en œuvre de démarches expérimentales** comme le Laboratoire forestier du Mont Beuvray.

Ces leviers ont permis de construire un référentiel commun forêt-paysage, nourri par l'expérience, ancré dans la recherche et soutenu par une culture de la médiation (dialogue territorial, marchés des savoirs).

Cette posture « à la fois stratégique et sensible » articule outils techniques, politiques publiques (SRGS, GSF, PEPR FORESTT...), ancrage local et dynamique partenariale. **Elle constitue un modèle transposable pour d'autres territoires de moyenne montagne confrontés à des tensions similaires entre production, biodiversité, paysage et attentes sociales.** Le Morvan se distingue ainsi par sa capacité à expérimenter des formes nouvelles de gouvernance forestière, fondées sur la co-construction, la transversalité et l'apprentissage collectif.

Limites

L'appropriation locale des enjeux paysagers reste inégale, en particulier au sein des professionnels de la filière et d'une partie des élus, pour qui le paysage peine parfois à apparaître comme une entrée légitime ou opérationnelle. **Le cahier de recommandations sylvicoles de 1997, bien que pionnier et encore pertinent, demeure peu mobilisé en pratique**, faute d'actualisation ou d'intégration dans les outils réglementaires. Cette distance s'explique aussi par la technicité du vocabulaire paysager, souvent perçue comme étrangère à l'univers forestier, et par une culture encore marquée par la logique de rendement et de volume.

Néanmoins, on observe des évolutions récentes, avec des pratiques qui commencent à se transformer, des sensibilités qui s'aiguisent, et **une prise en compte croissante des perceptions sociales et paysagères dans les projets forestiers.** Plusieurs signaux concrets en témoignent : la montée en puissance des chantiers pilotes d'irrégularisation (programme Sylv'ACCTES), la diversification des essences dans les replantations post-crise du scolyte, ou encore l'intégration de critères paysagers dans les Plans Simples de Gestion.

Le dialogue territorial mené en 2024, associant forestiers publics et privés, élus, associations et habitants, a constitué un tournant : il a permis d'ouvrir un espace d'échanges apaisé autour des pratiques d'exploitation, d'identifier des leviers communs d'action (formation, communication, suivi visuel des coupes) et de réaffirmer la place du paysage comme cadre partagé d'action. **Ces signaux faibles témoignent d'un changement de culture en cours, encore fragile mais prometteur. Sa consolidation passera par la poursuite du travail d'animation, la formation** croisée entre métiers du bois et du paysage, et l'actualisation du guide de 1997 pour en faire un outil de référence commun à la filière. Le défi consiste désormais à inscrire cette dynamique dans la durée, en transformant l'expérimentation en véritable politique territoriale du paysage forestier.

Les actions et démarches connexes

- Laboratoire forestier du Mont Beuvray : expérimentation sur 950 ha publics autour de modalités de régénération, diversification, libre évolution, avec un volet fort d'animation scientifique et citoyenne ;
- Dialogue territorial : en 2024, une démarche de co-construction associant les parties prenantes a été engagée pour formuler collectivement des propositions de gestion sur la base d'une écoute mutuelle, d'un partage des savoirs (scientifiques, professionnels, habitants) et d'un objectif de long terme ;
- Contractualisation forestière paysagère : relancée à l'échelle des communes du Grand Site de France avec des financements spécifiques ;
- Plans simples de gestion intégrant désormais plus fortement les enjeux paysagers dans leur évaluation ;
- Protocole de suivi des plantations mis en œuvre sur les sites pilotes, incluant des indicateurs de survie, de régénération naturelle, de pression de gibier, etc.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Charte Forestière de Territoire du PNR du Morvan (2022–2028)
- Guide de recommandations sylvicoles du PNR du Morvan (1997)
- Plan de paysage forestier du Morvan (2018)
- Laboratoire forestier du Mont Beuvray – programme de recherche et de dialogue territorial (2022–2026)

PERSONNES CONTACT :

Nicolas Blanchard, Chargé de mission forêt filière bois au PNR du Morvan
Olivier Thiebaut, Chargé de mission paysage et urbanisme au PNR du Morvan

Fiches retours d'expériences (REX)

ENQUÊTES DOCUMENTAIRES Thématiques

Thème : Adaptation au changement climatique

- Fiche REX N°7 : Stratégie de renouvellement de la trame arborée du Grand Site de France du Marais poitevin
- Fiche REX N°8 : L'Observatoire Photographique des incendies de la forêt landaise

Thème : Accueil du public

- Fiche REX N°9 : Cahier de gestion du site classé du Mézenc

Fiches retours d'expériences (REX) N°7

ENQUÊTE DOCUMENTAIRE

Stratégie de renouvellement de la trame arborée du Grand Site de France du Marais poitevin

Thème : Adaptation
au changement
climatique

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Territoire situé à cheval entre trois départements (Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vendée), le Marais poitevin est **la première zone humide de la façade atlantique**. Il se répartit en trois ensembles : 1° le marais maritime ; 2° le marais déséché soumis dès le Moyen-Age à d'importants travaux de poldérisation support d'une agriculture céréalière et 3° un marais mouillé, principalement constitué de petites parcelles de prairies naturelles, toujours inondables, bordées d'alignements de frênes têtards. Le marais mouillé est **protégé au titre des sites et labellisé Grand Site de France (GSF)**. Le PNR du Marais poitevin porte la démarche GSF.

Contexte local et enjeux

Le projet de **renouvellement de la trame arborée** est né d'un constat : **le dépérissement des 400 000 frênes têtards**, emblème du territoire constitutif du classement du site aux cotés des prairies et des voies d'eau. Cette situation est liée au **vieillissement d'une trame arborée** héritée du XIX^e siècle et à **l'avancée significative de la chalarose du frêne**.

Aujourd'hui si rien n'est fait, « l'un des risques serait de voir se substituer à la trame actuelle un site partitionné entre de petits points chauds touristiques, des îlots fonctionnels gérés par les éleveurs selon des normes simplifiées, et de vastes secteurs abandonnés à une forêt de reconquête » (Pernet, 2019). Outre l'adaptation des essences aux changements éco-climatiques, c'est plus largement **la question de la gestion agricole et sylvicole de la trame bocagère qui est posée**.

Description de la méthode

Pour répondre à ces enjeux, le PNR du Marais poitevin, la DREAL Nouvelle-Aquitaine et l'équipe pluridisciplinaire retenue ont **défini une méthode de travail sur une année permettant d'ancrer le projet localement et de prendre en compte toutes les saisons**. Elle a intégré des arpentages de terrain et des ateliers *in situ* pour la transmission de connaissances et la coélaboration de propositions.

Des chantiers pilotes à l'échelle de 7 situations-tests, représentant une diversité de paysages et d'enjeux, ont aussi visé à transmettre des techniques de plantation dans le cadre de dispositifs d'animation collective et à alimenter un plan d'actions à plus long terme et à plus large échelle.

Cette démarche partenariale et collaborative a rassemblé plusieurs centaines de participants permettant de croiser les regards : élus, experts, chercheurs, associations de protection de la nature, habitants, usagers, etc.

Démarche et statut

Stratégie de renouvellement de la trame arborée du Grand Site de France (GSF) Marais poitevin

Porteur

Parc Naturel Régional (PNR) du Marais poitevin, gestionnaire du Grand Site de France

Principaux partenaires

DREAL Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire - élus - Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise - conseils départementaux et régionaux - CEN Poitou-Charentes - CEN Pays de la Loire - Association de protection de environnement - usagers agriculteurs

...

Réalisations

Atelier 1Pas de côté (paysagistes), A.Pernet (chercheur), P.Enjelvin (photographe), Solagro (agronomie), E.Boitier (naturaliste).

Coût Global (TTC)

100 000 € TTC (coût de l'étude sur un an) + temps agents du PNR

Outils réglementaires et/ou financement mobilisés

Financement à 100% par la DREAL NA au titre du site classé

Temporalité



Chiffres clés

18 620 hectares de marais mouillé dans lesquels sont recensés **400 000 frênes têtards**.

Plus de **20 000 arbres plantés** concernant plus de **200 propriétaires**.

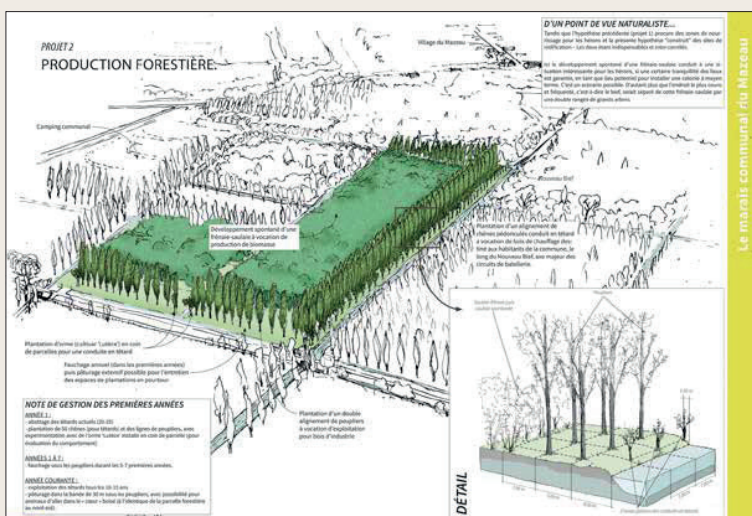
QUEL PAYSAGE POUR QUELLE FILIÈRE BOIS ?

Le rôle du paysage

- **Un outil de médiation** entre des acteurs aux horizons et aux attentes différents.
- **Une démarche de projet pour partager des connaissances et co-construire** les actions à mettre en œuvre pour la gestion du marais et le renouvellement de la trame arborée.

La place de la filière-bois

Dès le XIXe siècle, la forme singulière des frênes têtards est liée au fait qu'ils sont exploités tous les 8 à 10 ans pour du bois de chauffage. Dans le cadre du renouvellement de la trame arborée, **une attention à été portée au choix collectif des 6 essences alternatives** (chêne pédonculé, peuplier noir, orme lutèce, saule blanc, érable champêtre, charme commun) afin que la forme et l'usage puissent être maintenus. **Cette production de bois-énergie s'inscrit dans la stratégie territoriale énergétique du PNR** (sobriété et mix énergétique respectueux des spécificités paysagères et environnementales).



Compte rendu graphique des ateliers in situ sur la situation-test Marais communal du Mazeau. © 1 Pas de côté

Support de communication de la démarche

- Site internet du PNR dont une rubrique dédiée au projet ;
- Ecriture de deux articles scientifiques ;
- Plaquette «Quelles essences planter pour renouveler nos arbres têtards et la trame arborée du marais ?» septembre 2020.
- Série de vidéos «Les 7 choses à savoir sur nos arbres têtards»



Plantation de remplacement de la trame arborée avec les écoles © A. Pernet



Illustration d'un alignement de frênes têtards bordant une conche à Magné, en 2019.



Cette première image prospective (5 à 7 années plus tard) permet de visualiser l'impact probable de la chalarose sur les alignements existants.



Cette seconde image prospective (à un horizon de 20 ans) montre tout l'intérêt d'anticiper dès aujourd'hui le renouvellement de la trame arborée.

Illustrations sensibles réalisées en 2019 pour sensibiliser le public à la nécessaire anticipation du remplacement de la trame arborée.
©Denis Clavreul/PNRMP

POUR ALLER PLUS LOIN :

- A. Pernet, « Retracer une démarche de médiation paysagère pour mieux l'évaluer : expérimentation dans un secteur à controverses environnementales. Les Ateliers Grand site Marais mouillé poitevin », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 10, n°2 | Juillet 2019
- Site internet du PNR dédié au projet : <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/action/chalarose-replantations/>
- Réseau des Grands Sites de France, Dossier de renouvellement du label Grand Site de France – Marais poitevin 2025-2033. Document téléchargeable en ligne sur le site du RGSF.
- « Dans le Marais poitevin, la Venise verte recompose son couvert végétal, menacé de disparition », Le Monde, mars 2021.

Résultats obtenus

Depuis le lancement des premiers chantiers expérimentaux en 2015, plus de 20 000 arbres ont été plantés concernant plus de 200 propriétaires (formation à la taille des arbres têtards, prise en charge de la plantation, suivi, bourse au bûcheronnage pour mettre en lien des propriétaires qui ne peuvent pas réaliser l'entretien avec des usagers).

Ce projet a favorisé le développement local : près de 300 chantiers ont été confiés à des associations de réinsertion, une filière de plants locaux a été mise en place, des poches ostréicoles locales ont été réemployées pour protéger les arbres, etc.

Des outils de suivi et de sensibilisation ont été élaborés : observatoire photographique du paysage, illustrations prospectives, vidéos, etc. Pour la replantation, une variété de financements publics et privés a été mobilisée : Fondation du patrimoine, Coopérative carbone territoriale, entreprises touristiques, citoyens, etc.

La nécessité d'anticiper le paysage de demain a ainsi déclenché une dynamique territoriale d'implication collective très positive.

PERSONNES CONTACT :

Sandrine Guihéneuf, directrice générale du PNR du Marais poitevin

Alexis Pernet, Paysagiste dplg, docteur en géographie, maître de conférences à l'ENSP Versailles.

Fiches retours d'expériences (REX) N°8 ENQUÊTE DOCUMENTAIRE

Thème : Adaptation au changement climatique

L'Observatoire Photographique des incendies de la forêt landaise

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

L'Observatoire photographique du paysage (OPP) des Landes de Gascogne est **initié en 2015 par le Parc naturel régional** (PNR) selon la méthode nationale. Il s'inscrit dans une **volonté de suivre les dynamiques paysagères** à long terme à travers des photographies géoréférencées et reproductibles, capturées depuis des points fixes à des périodes régulières. **En réaction aux incendies majeurs de juillet 2022** (La Teste-de-Buch et Landiras), un module spécifique incendie a été intégré à cette démarche : 18 nouveaux points de vue ont été sélectionnés, uniquement sur le secteur impacté du territoire du Parc, entre octobre 2022 et novembre 2023.

Contexte local et enjeux

Le territoire du PNR des Landes de Gascogne est dominé par une **forêt de production de pin maritime**, organisée en monoculture. Cette trame forestière coexiste avec des zones agricoles, des milieux naturels sensibles (landes, lagunes, ripisylves) et des franges urbaines en mutation. L'ensemble est structuré par des infrastructures linéaires (routes, canaux, lignes électriques) qui influencent les dynamiques paysagères.

Souvent perçus comme monotones, les paysages landais sont en réalité traversés par des processus complexes : **naturalisation, pression foncière, fragmentation, et vulnérabilité accrue face au changement climatique**. Les incendies majeurs de 2022 (32 000 ha détruits) ont accéléré **les réflexions sur la résilience des paysages**.

L'Observatoire photographique documente ces transformations, en captant les effets visibles des mégafeux, la diversité des situations forestières, et les **stratégies d'adaptation paysagère** mises en œuvre à différentes échelles.

Description des objectifs

- **Documenter la dynamique post-incendie** : résilience, régénération naturelle vs replantation.
- **Visualiser l'évolution des interfaces forêt/urbain**.
- **Suivre les pratiques sylvicoles** : reboisement, préservation des ripisylves, diversification des essences.
- **Informer et sensibiliser** élus, gestionnaires, citoyens aux risques incendie et à l'évolution des paysages via des expositions, des itinéraires, des conférences.

Démarche et statut

L'OPP est une démarche d'observation et de suivi paysager à long terme, outil d'aide à la décision sans portée réglementaire.

Porteur

Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Principaux partenaires

Départements des Landes et de la Gironde / Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) / Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) Landes et Gironde / Élus des communes inclus dans le PNR / Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Réalisations

Guillaume Bonnel, photographe.

Coût Global (HT)

30 000 € -1ère campagne
10 000 € - par reconduction
2 500 € - module incendie pour deux reconductions.

Outils réglementaires et/ou financement mobilisés

DREAL, Départements, Région Nouvelle-Aquitaine

Temporalité

2015 Finalisé/ en cours
2025

Chiffres clés

1 million d'hectares, principalement en pin maritime (80 % résineux, 20 % feuillus).

32 000 hectares de forêts incendiées dont 17 000 sur le Parc

63 points de vue principaux installés en 2015.

37 points de vue complémentaires ou reconduits en 2017 et 2021.

18 points de vue spécifiques aux incendies.

QUEL PAYSAGE POUR QUELLE FILIÈRE BOIS ?

Le rôle du paysage

- **Outil d'analyse** : Le paysage photographié permet d'objectiver les transformations (exploitation et post-feu), de visualiser les lignes de défense, les dynamiques de replantation.
- **Support d'aide à la décision** : Les images guident les choix en termes de gestion territoriale, reboisement différencié, dispositifs de prévention, aménagements anti-incendie.
- **Dispositif de sensibilisation** : Expositions (Écomusée de Marquèze, itinérante), conférences pédagogiques, catalogue « Paysages en mouvement » favorisant l'appropriation collective des enjeux.

La place de la filière-bois

Une filière structurée et partenariale

L'interprofession Fibois Landes de Gascogne, créée en 2019, rassemble les acteurs de la filière : propriétaires, transformateurs, coopératives, artisans, chercheurs et architectes. Elle a pour mission de représenter, organiser et structurer la filière bois sur le territoire. Elle **collabore avec le Parc naturel régional (PNR)** notamment sur les plans de prévention, les trames écologiques, ou les zones à forte valeur patrimoniale ou touristique.

Le volet incendie de l'OPP issue du laboratoire vivant « Forêt de demain et aménagement du territoire »

À la suite des grands incendies de 2022, le PNR des Landes de Gascogne s'est engagé, avec la Région Nouvelle-Aquitaine, dans **un laboratoire vivant visant à mieux comprendre la vulnérabilité croissante du massif forestier** (incendies, tempêtes, inondations, risques sanitaires) et à accompagner son adaptation au changement climatique. Dès l'automne 2022, plusieurs actions et démarches ont été lancées :

- **L'Observatoire Photographique** des Paysages – volet incendie ;
- **Le Plan de paysage**, incluant une étude spécifique sur les secteurs brûlés,
- **L'Observatoire Résilience**, qui suit l'évolution environnementale (faune, flore, milieux)

et la capacité de récupération de la biodiversité. Ces actions expérimentales doivent se poursuivre jusqu'en 2027, avec un partage élargi des résultats envisagé en 2028.

Si la démarche de l'OPP n'avait pas vocation à intégrer directement la filière bois dans son comité de pilotage, celle-ci est en revanche représentée au comité de pilotage du Living Lab. Ce cadre lui permet de débattre des constats issus des séries photographiques, qui offrent un regard objectif et renouvelé sur le territoire. La filière se trouve ainsi impliquée indirectement, par l'intermédiaire de démarches annexes, mais elle demeure en retrait et ne s'approprie pas encore pleinement les approches paysagères, dont l'OPP.



L'incendie de Landiras (Gironde) démarré en juillet 2022 avait demandé plus de deux mois de travail sans relâche aux pompiers pour l'éteindre. (©SDIS 33)

*«Le PNR décide donc de créer une vingtaine de nouveaux points de vue spécifiquement dédiés aux incendies, qui auront pour objectif de mettre en lumière les aspects suivants : résilience des milieux naturels, interfaces forêt/urbanisation, modifications des pratiques sylvicoles à la suite des incendies»
Guillaume Bonnel.*

Méthodologie

L'OPP-LG suit la « Méthode nationale » des observatoires photographiques de paysage, définie par le Ministère, qui repose sur la reprise systématique de vues depuis les mêmes points, à intervalles réguliers.

La série de photographie post-incendie est réalisée en 2022. Elle est reconduite tous les 6 mois pendant les deux premières années post-incendie (pas de temps adapté afin de percevoir les dynamiques naturels et anthropiques post catastrophe d'ampleur nationale). Ces photographies ont ensuite rejoint l'itinéraire de l'observatoire mis en place en 2015 (pas de temps de 3 ans).

Support de communication de la démarche

Site internet du photographe Guillaume Bonnel, expositions, Eexpositions itinérante, diffusion prochaine sur le site POPP -SO (Plateforme des Observatoires photographiques des paysages du Sud-Ouest)

Les actions et démarches connexes

Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) ;

2022 Étude post-incendies du Projet Reforest'Action – Massif des Landes de Gascogne (Projet de reconstitution d'un peuplement ravagé par un incendie, sur 43 hectares, majoritairement en pins maritimes, des lisières de chênes tauzin seront créées sur deux linéaires.) ;

2022 Programme « Forêt de demain et aménagement du territoire » par le PNR des Landes de Gascogne (Projet de laboratoire vivant pour donner suite aux grands incendies de 2022. Trois axes : prévention / atténuation des risques, restauration des continuités écologiques, résilience et multifonctionnalité de la forêt.) ;

2025 Plan de Paysage de la Transition Écologique et Énergétique du PNR. Volet Incendies .

ÉTUDE DE CAS

La mise en image de la résilience forestière

L'OPP permet d'observer, à travers les séquences photographiques post-incendie, les stratégies naturelles de régénération de la forêt landaise. Ces observations visuelles alimentent ou doivent alimenter la réflexion sur l'évolution des pratiques sylvicoles du massif.

Vers une diversification de la forêt :

- Le feuillu (dont le chêne) plus résistant face au feu avec une capacité de reprise rapide questionne les choix sylvicoles et ouvre la voie à une diversification des essences cultivées notamment au niveau des interfaces forêt/ville.
- Les ripisylvies ont montré une plus grande résistance, grâce à leurs effets ralentisseurs sur le feu liés à leur caractère humide et diversifié. Les images illustrent l'importance de maintenir et de renforcer ces milieux.

Vers une diversification écologique :

- Le pin maritime, espèce emblématique de la forêt des Landes, présente une stratégie de reproduction également adaptée aux perturbations par le feu ; la chaleur permet l'ouverture des cônes et la germination est facilitée par l'élimination de la végétation concurrente.

Les clichés post-incendie montrent l'installation rapide d'arbustes et de strates végétales variées, favorisée par l'apport de lumière au sol. Ce phénomène traduit un enrichissement écologique et paysager spontané.

Enjeu :

Ces dynamiques naturelles, rendues visibles par l'OPP, invitent à repenser la gestion sylvicole dans une logique de résilience, de biodiversité et d'adaptation aux risques.

La représentation culturelle d'une mémoire collective autour du feu :



Animation et sensibilisation autour de l'OPP. ©PNR

L'OPP devient un outil privilégié pour le Parc, une porte d'entrée sensible et visuelle pour aborder l'évolution de la forêt, tant du point de vue des perceptions sociales que des pratiques sylvicoles.



«600° [2022 – Forêt de sable et de cendres] est la nouvelle exposition temporaire du Pavillon de Marquèze. En partenariat avec le collectif LesAssociés, cette exposition présente le résultat du travail photographique des artistes, mais aussi des œuvres originales utilisant d'autres supports de l'art contemporain et enfin plusieurs objets anciens racontant l'histoire de la lutte contre l'incendie dans la Lande de Gascogne.

Au Pavillon de Marquèze, du 1er avril au 28 septembre 2025.» PNR des Landes de Gascogne



Octobre 2022. ©G.Bonnel



Juin 2023. ©G.Bonnel



Novembre 2023. ©G.Bonnel



Octobre 2022. ©G.Bonnel



Juin 2023. ©G.Bonnel



Novembre 2023. ©G.Bonnel

Une des rares parcelles appartenant au PNR. Les pins incendiés y ont été laissés sur place afin d'en observer l'évolution naturelle.



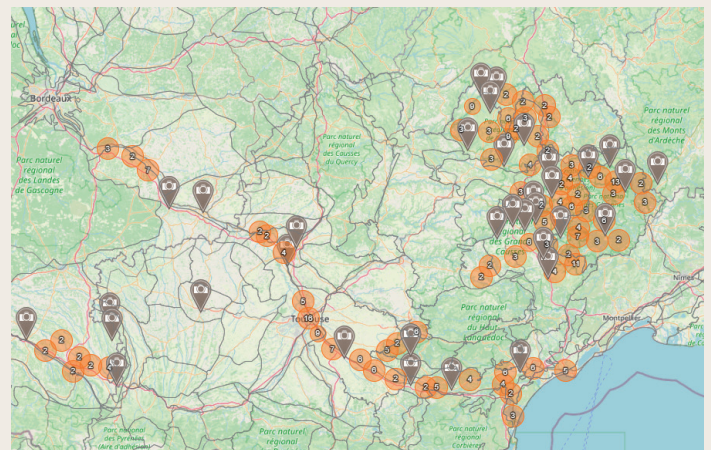
Point de vue d'une parcelle sylvicole en 2015, 2021, octobre 2022 et juin 2023. ©Guillaume Bonnel

La succession des images montre un paysage forestier soumis à des cycles très rapides : coupe rase et remise en état du réseau de drainage, reprise d'une jeune plantation, incendie deux ans plus tard, puis nouvelle table rase. En moins de dix ans, ce point de vue passe ainsi par plusieurs cycles complets de gestion forestière sans stabilisation durable du paysage. La série interroge directement la brièveté du cycle sylvicole, la résilience du territoire et la répétition rapide des phases de rupture, donnant à voir un paysage en perpétuelle remise en question.

Un outil stratégique d'observation paysagère à large échelle:
la plateforme des Observatoires Photographiques des Paysages du Sud-Ouest.

Depuis 2015, la DREAL Occitanie, dans le cadre du Réseau des paysages, a mis en place une plateforme fédérant les Observatoires Photographiques des Paysages (OPP) de la région. Développée en open source à partir de l'outil POPP-Breizh de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, cette plateforme rassemble et met à disposition les séries photographiques produites par les différents observatoires du Sud-Ouest, facilitant leur consultation, leur comparaison et leur analyse.

Véritable espace de travail partagé, elle fédère les acteurs régionaux autour d'un outil commun, harmonise les pratiques et renforce la visibilité des démarches paysagères. L'OPP du Parc naturel régional des Landes de Gascogne rejoindra prochainement ce dispositif, contribuant ainsi à enrichir la dynamique collective d'observation des paysages à l'échelle du Sud-Ouest.



Le nombre de points de vue est de : 489.
<https://www.popp-sudouest.fr/public/popp>

Résultats obtenus

Une démarche paysagère aux prémices de la résurgence écologique et sociale de la forêt

La lecture paysagère produite par l'OPP révèle **des dynamiques émergentes de transformation de la forêt, à la fois écologiques, sociales et culturelles**. Les incendies, en ouvrant des paysages forestiers jusqu'alors très fermés, créent des situations favorables à la **résilience écologique et à la diversification des usages**.

Cette évolution invite à **remettre en question la logique de maîtrise absolue de l'espace forestier et amorce un projet de paysage** conciliant biodiversité, adaptation écologique, perception sociale et identité forestière. Même si **cette vision peine encore à faire évoluer la gestion actuelle**. Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne accompagne cette transition en agissant pour un commun forestier fonctionnel, à travers :

- des programmes de sensibilisation à la gestion du risque incendie ;
- des partenariats scientifiques et techniques (Office National des Forêts, Centre régional de la propriété forestière chercheurs, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) Institut Européen de la Forêt Cultivée (IEFC)) pour adapter les pratiques sylvicoles ;
- des actions de médiation et de communication auprès du grand public.

Facteurs de réussites

- **Un partenariat solide** entre le PNR et le photographe
- **Le choix des points de vues co-refléchi** avec l'ensemble des partenaires
- **Une approche transversale** : paysage, forêt, risques et usages pour mettre en récit les paysages forestiers
- **Le développement d'outils de communication** de l'OPP afin d'utiliser les photographies comme levier d'actions concrètes sur le territoire
- **Une base de dialogue objective** sur l'évolution des paysages suscitant des questionnements partagés entre les acteurs de la forêt
- **Un outil capable d'évoluer face aux nouveaux enjeux**. L'OPP a su documenter la mise en image et l'archivage des paysages incendiés, contribuant ainsi à la mémoire collective des crises récentes. Dans la même logique, il pourrait aujourd'hui devenir un outil de dialogue et d'observation partagé face à de nouvelles menaces, comme l'apparition en novembre 2025 d'un premier foyer du nématode du pin dans le Sud-Ouest. Ce parasite, déjà dévastateur au Portugal, met en lumière la vulnérabilité des forêts monospécifiques de pins maritimes et la nécessité de suivre, comprendre et rendre visibles les transformations à venir du massif landais.

Limites

- **Manque d'intégration de la filière dans l'OPP**. Les forestiers mobilisent encore peu l'OPP comme un véritable levier pour repenser la sylviculture en termes de diversification. La logique productiviste de replantation à l'identique domine, aboutissant à des forêts uniformes d'un point de vue paysager et limitant la capacité d'adaptation face aux risques et aux changements environnementaux.
- **Une convergence encore à construire** entre la démarche de l'OPP et les acteurs de la filière-bois.
- **Un dispositif qui nécessite un temps long pour produire ses effets**. La mise en place, l'animation et l'exploitation des séries photographiques s'inscrivent dans des temporalités longues (de 5 à 10 ans) nécessaires pour observer des évolutions paysagères significatives.
- **Renforcer la communication** pour que l'OPP soit un outil de suivi du paysage forestier productif, utile dans les actions du PNR et des acteurs forestiers.
- **Explorer des formes de valorisation artistique plus abouties de l'outil** afin de toucher un public plus large.

POUR ALLER PLUS LOIN :

L'OPP des Landes de Gascogne : <https://www.guillaume-bonnel-photographies.net/observatoire-photographique-des-incendies-de-la-foret-landaise/>

Découvrir la Forêt du PNR des Landes de Gascogne: <https://www.parc-landes-de-gascogne.fr/>

PERSONNES CONTACT :

Guillaume Bonnel. Photographe.

guillaumbonnelphotographie@gmail.com

Kévin Danieau. Responsable du pôle Urbanisme et Paysage, PNR des Landes de Gascogne. k.danieau@parc-landes-de-gascogne.fr

Fiches retours d'expériences (REX) N°9

ENQUÊTE DOCUMENTAIRE

Thème : Accueil du public

Cahier de gestion du site classé du Mézenc

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Site classé depuis 1997, le massif du Mézenc est situé sur deux départements (Ardèche et Haute Loire), deux Régions (Auvergne et Rhône Alpes). Sur ce territoire, il existe également un périmètre Natura 2000. Outre la partie basse des versants occupée par des prairies à haute valeur fourragère et des sommets soumis à une forte fréquentation touristique (station de ski), et une colonisation par des espèces exogènes, la forêt occupe une grande partie du site. **Majoritairement domaniale, celle-ci est gérée par l'Office national des forêts (ONF) et se divise en : 1° réserve biologique dirigée ; 2° série d'accueil ; 3° une forêt de protection, plantée au XIX^e pour la Restauration des terrains de montagne (RTM), aujourd'hui peu productive à cause des conditions climatiques.**

Contexte local et enjeux

La gestion forestière de la forêt domaniale constitue l'élément déclencheur de la mise en œuvre du Cahier de gestion puisque l'objectif central de la démarche doit être « d'accompagner les pratiques de gestion sylvicoles (...) vers des critères de qualité paysagère (...) souvent synonymes de milieux plus ouverts et de richesse biologique ». Néanmoins, l'on sait aussi que **le site est alors sujet à de multiples controverses associées à la difficile cohabitation des pratiques** (tourisme, élevage, production forestière ...). C'est donc dans une perspective d'apaisement des conflits d'usages que le Cahier de gestion a été mis en place. **L'idée étant que ce document, qui n'est pas une pièce réglementaire opposable, constitue un document partagé auquel tous les acteurs puissent se référer lorsqu'un aménagement doit être réalisé.** C'est en cela que, pour les commanditaires, l'enjeu principal de la démarche est de « construire une gouvernance vertueuse où les objectifs sont partagés et le rôle de chacun bien défini ». **In fine, l'objectif est que les préconisations du Cahier de gestion soient intégrées au plan d'Aménagement de la forêt domaniale mais aussi potentiellement sur les Plan simples de gestion (PSG) des forêts privées.**

Description de la méthode

Pour répondre à ces enjeux, l'équipe de paysagiste a mis en œuvre une **démarche collaborative** « élaborée de l'intérieur même du site » qui consiste à **« rencontrer un grand nombre de personnes impliquées dans l'évolution du territoire du site classé »** pour essayer de saisir une grande variété des intérêts portés sur ce territoire. [In fine], il s'agit « de dégager quelles pouvaient être les possibilités d'intersection entre ces différents intérêts ». Sans être l'unique objet de l'étude, la forêt occupe une grosse partie du document qui s'organise autour de six thèmes : 1/ Accueillir ; 2/ Parcourir ; 3/ La forêt ; 4/ Les sommets ; 5/ Les prairies ; 6/ La signalétique.

Démarche et statut

Cahier de gestion du site classé du Mézenc

Démarche non réglementaire servant de référence commune aux acteurs du territoire (gestionnaires, forestiers, Collectivités territoriales, ...)

Porteur

DIREN Auvergne

Principaux partenaires

Office National des Forêts, Communes, Architecte des Bâtiments de France, comité de gestion et commission des sites

Réalisations

Atelier 1 Pas de côté (V. Miramand, M. Baret, paysagistes), C. Marlin (paysagiste, chercheur)

Coût Global (HT)

non documenté

Outils réglementaires et/ou financement mobilisés

DIREN Auvergne

Temporalité



Chiffres clés

Site classé 4 300 hectares - 1 Monument historique - 1 forêt domaniale - Identification de 35 faciès forestiers singuliers - Périmètre Natura 2000

Proposition de gestion sur le long terme d'un des 35 faciès forestiers identifiés
© DIREN Auvergne



QUEL PAYSAGE POUR QUELLE FILIÈRE BOIS ?

Le rôle du paysage

- **Un outil de médiation** entre des acteurs aux horizons d'attente différents, afin de dégager des « intersections » entre ces intérêts.
- **Un outil de connaissance.** Il offre une vision large et plurielle des paysages forestiers, par exemple à travers l'identification de 35 faciès forestiers aux caractéristiques socio-écologiques singulières.
- **Un instrument de projets.** À la faveur « d'occasions » (un chaos rocheux, une perspective, une lisière ...) ou à l'échelle d'un faciès forestier, il propose de nouvelles modalités de gestion et d'exploitation sylvicole adaptées aux usages récréatifs et aux qualités environnementales du site.

La place de la filière-bois

La problématique de la filière est essentiellement **traitée du point de vue de la gestion forestière** de ce massif qui a avant tout une fonction de protection. Dès lors, le Cahier de gestion décrit de manière approfondie le paysage forestier et fait des préconisations très précises sur les nouvelles modalités de gestion à mettre en oeuvre à court et long terme. Le Cahier de gestion propose **une véritable transformation du couvert forestier et de sa gestion qui va dans le sens d'une diversification et conciliation des usages** afin de produire une forêt multifonctionnelle. Pourtant, il est rappelé que la dimension productive du massif est faible et sa productivité quasi-nulle en raison des conditions climatiques. Dès lors, le document ne s'attarde pas sur les débouchés et la description de l'aval de la filière.

Résultats obtenus

Seule une enquête approfondie permettrait d'évaluer les résultats obtenus. Celle-ci devrait en particulier permettre de déterminer dans quelle mesure les propositions du Cahier des charges ont été intégrés au plan d'Aménagement de l'ONF et dans les Plan simples de gestion.

Support de communication de la démarche

- Réalisation et mise en ligne d'un Cahier de gestion du site classé du Mézenc en septembre 2009
- Document conçu autour de 6 thèmes. Chaque thème est organisé en « petits cahiers didactiques et facilement manipulables, [conçus pour être] les plus pragmatiques et concrets possibles »

FORÊT 19 La forêt de la face sud-ouest du Mézenc forêt fermée

Constat

Peuplement : Futaie régulière d'épicéas
Sous-bois : Epilobes et arbrisseaux
Usages dominants : Limité, parcours sur sentier

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers une futaie mélangée par bouquets (feuillus) à chaque occasion (cf. C'.2)
Sous-bois : Diversifié

Avant



Après

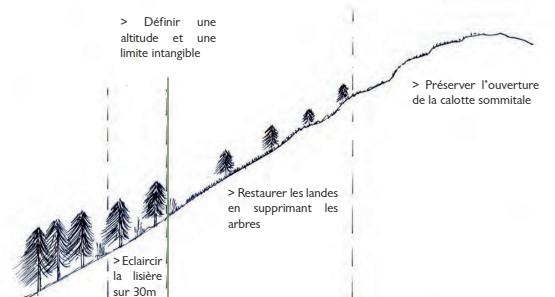
60 % d'arbres coupés



Avant



Après



Dégagement d'un chaos rocheux, éclaircie autour de feuillus et constitution d'une lisière pour préserver les landes d'altitude, autant « d'occasions paysagères » et environnementales où des « petits gestes » peuvent être mis en oeuvre pour transformer la gestion forestière à court terme © DIREN Auvergne

POUR ALLER PLUS LOIN :

C. Marlin, M. Baret et V. Miramand, Cahier de gestion du site classé du Mézenc, DIREN Auvergne, septembre 2009, 132 p..

PERSONNE CONTACT :

Cyrille Marlin, paysagiste, architecte, enseignant à l'École d'Architecture et de Paysage de Bordeaux.

DÉMARCHES PAYSAGÈRES ET TRANSITION DES FILIÈRES FORÊT, BOIS ET BOCAGE

Ressource de matériaux bio-sourcés et locaux pour l'industrie (papeterie, panneaux, cartons ...), pour la filière construction durable, mais aussi source de la première énergie renouvelable consommée en France et enfin puits de carbone, îlot de fraîcheur et réservoir de biodiversité, la gestion vertueuse des forêts et des ensembles boisés bocagers ainsi que le développement durable de la filière forêt-bois constituent des enjeux majeurs pour activer et accélérer les politiques de transitions écologiques.

C'est dans cette perspective que l'ADEME a lancé une étude qui vise à évaluer la plus-value des démarches paysagères pour aborder les problématiques de gestion vertueuse des forêts et des ensembles boisés bocagers ainsi que le développement durable de la filière bois. Autrement dit, il s'agit de saisir la manière dont la filière forêt-bois et bocage peuvent rentrer en transition par l'intermédiaire du paysage.

Cette étude s'appuie sur une synthèse de la bibliographie concernant les théories et les méthodes paysagères mises en œuvre dans des contextes forestiers et bocagers et l'analyse comparative de neuf démarches paysagères récentes déployées sur en France métropolitaine. Analyse réalisée sur le terrain directement avec les porteurs de projet (2 démarches) ou à travers un corpus documentaire complété par des entretiens à distance (7 démarches).

Le présent document présente sous forme de fiches de retours d'expériences (REX) les différentes démarches paysagères étudiées. Les enseignements tirés de leur analyse sont disponibles dans le document :
ADEME, Bercovitz Rémy, Fontaine Sonia, Jeannerot Eve, Zouinou Marilou. 2026. Démarches paysagères et transition des filières bois : Revue de littérature et analyse de retours d'expérience.

FICHES RETOUR D'EXPERIENCE (REX)

Mars 2026